Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 54 (1990) **Heft:** 213-214

Artikel: Un journal de recette du péage de Belleville au XVe siècle

Autor: Horiot, Brigitte / Du Pouget, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399860

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN JOURNAL DE RECETTE DU PÉAGE DE BELLEVILLE AU XV° SIÈCLE

Le journal de péage dont l'édition est présentée ici constitue une épave en fort mauvais état trouvée dans le fonds du bailliage de Beaujo-lais des Archives du Rhône⁽¹⁾. L'historien de Dombes du XVIII^e siècle, Louis Aubret ne cite pas ce compte, mais plusieurs autres aujourd'hui perdus⁽²⁾. L'intérêt de ce document est double: indiquer, non sans lacunes peut-être, les marchandises circulant sur la Saône et les sommes perçues, mieux que les tarifs; présenter un texte français avec de nombreux mots en francoprovençal, dont ce document constitue l'une des anciennes manifestations écrites⁽³⁾.

Le présent journal se compose d'articles (4), d'où se détachent en titre les noms des mois. Trois dates sont indiquées: décembre 1424 (f° 1), février à mai 1424 (f° 12), mars 1425 n. st. (f° 16), sans qu'on puisse éta-

⁽¹⁾ Sous-série 3 B, non cotée. Cahier de 19 ff. de 21 × 30 cm, filigrane: un cœur. Les ff. 17 à 19 sont blancs, les ff. 1, 2, 19 sont isolés. Cursive bâtarde qui serait facilement lisible, si plusieurs feuillets n'étaient pas rongés par l'humidité. Il s'agit sans doute d'une copie d'un brouillard tenu par mois. Entre [90] et [91], les mois d'août à octobre sont indiqués sans mention de passage. Les totaux, à partir de [258], sont d'une écriture plus cursive. Travers caractéristique de l'auteur, la confusion entre nombres cardinaux et ordinaux, plusieurs chiffres étant suivis abusivement d'un e suscrit, par exemple aux paragraphes [159], [185], [227].

⁽²⁾ Aubret, Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, éd. M.-C. Guigue, Trévoux, 1868, t. 2, pp. 415 (1400-1401), 493 (1420-1422); autre utilisation, mais plus confuse, des documents de l'ancienne chambre des comptes de Villefranche par un historien du XVIIe siècle, Pierre Louvet (Louvet, Histoire du Beaujolais, éd. L. Galle et G. Guigue, Lyon, 1903, t. 1, pp. 441-448).

⁽³⁾ Un autre texte de la même époque est une brève liste des redevances dues au château d'Albigny par Poncet de Saint-Barthélémy, Arch. mun. Lyon, CC 386 f° 82 v°, datée d'après les pièces jointes de 1425 environ et publiée pp. 75-76 dans les Documents linguistiques du Lyonnais (1225-1425), par P. Durdilly, Paris, éditions du C.N.R.S., 1975 (Documents linguistiques de la France [série francoprovençale II Lyonnais] publiés par l'institut de linguistique romane sous la direction de P. Gardette et de J. Monfrin), XIX.

⁽⁴⁾ Numérotés entre crochets; les «prologues» des comptes aux ff. 1 et 12 sont repérés par les lettres A et B entre crochets.

blir un calendrier cohérent dans la succession des mois. Il apparaît cependant que l'activité commerciale est celle d'une époque de trêve entre Beaujolais, Bourgogne et Savoie, de la trêve de Chambéry, conclue le 28 septembre 1424, qui dura jusqu'en 1428⁽⁵⁾. Cependant, Aubret signale une incursion « anglaise » en août-octobre 1424⁽⁶⁾.

A la fin de son journal, Barthélémi de Villeneuve, notre «auteur», fait ses comptes: il sépare la part de l'abbé de Belleville, le cinquième [261] (7), de celle de «monseigneur» le duc de Bourbon, et totalise les recettes obtenues en bonne et en mauvaise monnaie. En effet circule encore, concurremment aux monnaies traditionnelles, la mauvaise monnaie delphinale, le «blaffard», émise en 1422. Aubret note qu'«il y avoit une petite monnoie, qu'on appeloit des blafards ou blafignons, apparemment parce que la couleur n'en étoit pas belle ni bonne; il en falloit 6 pour un gros de 3 blancs valant 15 deniers » (8). Le clerc consigne en outre le produit du péage par terre, peu lucratif [264], sans oublier de mentionner sa commission ou paniés.

Nous avons ainsi quelques éléments, incertains, mais concrets, sur la manière dont se levait le péage par eau de Belleville, attesté depuis la fin du XII^e siècle. On sait par ailleurs que les redevances étaient perçues dans la maison dite de Tiret sur les embarcations passant au port de Belleville. Il appartenait pour les 4/5 au sire de Beaujeu (le duc de Bourbon), pour 1/5 à l'abbé de Belleville. Le tarif ou «carcabeau» en a été publié dans cette même revue⁽⁹⁾.

Quels étaient les principes de taxation? Pour la commodité, les péages de Belleville, Montmerle, La Marche, Chavagneux et Bâgé avaient

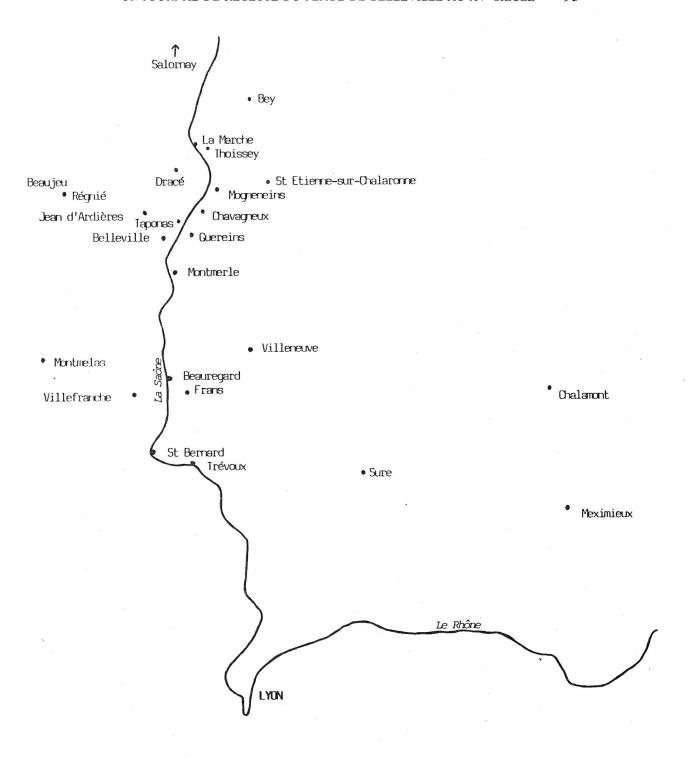
⁽⁵⁾ Cf. J. Deniau, La commune de Lyon et la guerre bourguignonne 1417-1435, Lyon, [1935], p. 498, et mon article Le chapitre de Saint-Jean de Lyon et l'état de guerre au XV^e siècle, à paraître dans les Actes du 113^e congrès national des sociétés savantes, Strasbourg, 1988, section histoire médiévale et philologie.

⁽⁶⁾ Op. cit., p. 500.

⁽⁷⁾ Les chiffres entre crochets renvoient à l'édition du péage.

⁽⁸⁾ Op. cit., II, p. 493. Il semble que les blaffards aient été comptés pour leur valeur nominale: comparer par exemple les articles [104] et [95] (bachuer de poisson passé par le valet Rasus de Villefranche pour un péage d'un blaffard, puis de 3 blancs de bonne monnaie), les deux passages de Guichard Chevillard au [60] (trois petits naveys pour 4 blaffards) et au [52] (six petits naveys pour un demi franc): dans le premier cas, le blaffard correspond à 20 deniers, dans le second à 15.

⁽⁹⁾ Ch. Perrat et P. Gardette, Le carcabeau en francoprovençal du péage de Belleville (Rhône), dans la Revue de linguistique romane, XXV, 1961, pp. 1-46.



Carte des principales localités situées dans la région de Belleville

été réunis et dispensaient de s'arrêter à chaque fois. Les bourgeois de Villefranche, bénéficiant de leurs franchises, n'étaient redevables que des péages de La Marche et de Chavagneux (10). Mais ici, il ne s'agit que du « grand péage », celui de Montmerle n'est cité que trois fois [12, 22, 116]. Les taxations diffèrent pour les mêmes produits selon l'itinéraire et sont inférieures à celles du carcabeau⁽¹¹⁾: on paie pour le panier ou le bachuer de poisson 5 deniers si l'on vient de Mogneneins [174], 10 de Villefranche [175, 233], de Dracé [41], de Thoissey [250]. Pour les gens de Thoissey, le tarif est généralement de 15 [161, 207, 208, 236] ou 20 deniers [18, 53, 57], comme pour certains cas de Villefranche [91]. Le valet Rasus, de Villefranche, achète son poisson 4 blancs, c'est-à-dire 20 deniers [91], mais aussi 3 blancs (15 d.) [104, 117] ou 1 «blaffart». Les marchands de Lyon paient les plus fortes taxes: 20 d. [135], mais généralement 40 [8, 10, 66]. Certains passages sont impayés: si le Mâconnais Morellet de Salornay obtient des lettres de dispense du trésorier ducal [123], des nobles ou des religieux ne paient rien: ainsi Jean Buffart [56, 216, 225], seigneur de Tavernost et capitaine de Thoissey(12), la prieure de Guéreins [97]. Bien entendu, il n'est pas question d'exiger sur les marchandises qui passent pour le bailli de Lyon, Humbert de Grôlée, ou pour celui de Beaujolais, Renaud de La Bussière, la moindre redevance [78, 96, 102, 130]. En revanche, le valet d'un grand seigneur, Antoine de Lévis, sire de Vauvert, acquitte le péage (13).

Certains autres personnages nous sont connus par ailleurs: Jean Julien [136] notaire à Villefranche⁽¹⁴⁾, Véran de La Bessée, bourgeois de la même ville⁽¹⁵⁾, le bâtard Piegay⁽¹⁶⁾, fournisseur de poisson de la ville de Lyon⁽¹⁷⁾, Hugues Baudet, possesseur de rentes attesté entre 1403 et 1421,⁽¹⁸⁾, Jean Guillermo, fermier des étangs de Chalamont⁽¹⁹⁾.

⁽¹⁰⁾ Perrat et Gardette, op. cit., pp. 2, 7.

⁽¹¹⁾ Ibid., p. 15.

⁽¹²⁾ Aubret, op. cit., II, p. 492.

⁽¹³⁾ Lecoy de La Marche, Titres de la maison ducale de Bourbon..., II, 1874 (Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales) n° 5127, 5146, 5192. Antoine de Lévis prétendait à la succession d'Humbert de Thoire-Villars, et fut désintéressé par la veuve de celui-ci, Isabeau d'Harcourt.

⁽¹⁴⁾ Aubret, op. cit., II, p. 486 (1418), III, p. 44 (il serait mort très âgé en 1462).

⁽¹⁵⁾ Familier de la famille ducale, Véran de La Bessée logeait la duchesse de Bourbon lors de ses séjours en Beaujolais (Aubret, op. cit., p. 491).

⁽¹⁶⁾ J. Deniau, op. cit., p. 422.

⁽¹⁷⁾ Il fournit le poisson servi à un conseiller du régent, Simon Charles, en 1421 (M.-C. Guigue, Registres consulaires de la ville de Lyon de 1416 à 1423, Lyon, 1882, p. 322).

⁽¹⁸⁾ Aubret, op. cit., pp. 409, 469, 496.

⁽¹⁹⁾ Ibid., p. 440 (1403).

On peut observer pour conclure cette brève introduction historique que si l'activité commerciale nous semble renaître, elle reste très timide et très locale: à part les Lyonnais et un Mâconnais, ne passent que des Beaujolais du royaume ou de l'Empire. On ne voit pas le grand commerce traditionnel de l'axe Saône-Rhône décrit par H. Dubois et rappelé naguère encore par J. Richard⁽²⁰⁾: ce n'est qu'un prélude à la fièvre économique et au grand élan de reconstruction de la deuxième moitié du XVe siècle.

$TEXTE^{(21)}$

[A] C'est ce que je, Barthel*emi* de Villeneve, de Belleville, ay receu du piage pour aygue de Belleville app*ar*tenant a mons*eigneur* de Bourbon et a mess*eigneurs* abbé et couvent de Bell*evill*e, depuis le p*re*mier jour du moys de decembre l'an courra*n*t mil cccc et xxiiii.

- [1] Et premerement chargié Estient Jaquet de Toyssey le viiie jour du moys de decembre troys boutes de vin, paié vi bl.
- [2] Item plus a passé Mones Jurdan de Villefranche le samedi avant chalendes led. moys una charge de toyles, deux balon... de chenevez, paié ii g.
- [3] Item plus passit Martin Guichon led. moys ung lit g..., une arche, ung petit de garnison d'ostel, paié iiii bl.

Le moys de janvier

- [4] Premerement passé led. moys de janvier Johan Chalot de Lion ung bachuer et ung panyer de poissons, paié vi g. ii bl.
- [5] Item plus a amené le filz Estient Jaquet de Toyssey le ix^e jour dud. moys une charge de draps et retorné arires a Toyssey, paié iiii sols.
- [6] Item plus passit le xi^e jour dud. moys Johan Chalo...⁽²²⁾ ung bachuer etung panyer de possons, paié vi g.... [f^o 1 v^o].

⁽²⁰⁾ H. Dubois, Les foires de Châlon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Age (vers 1280-vers 1430), Paris, 1976 (Publications de la Sorbonne, Université de Paris I); J. Richard, Transports par eau et péages de Châlon à Avignon: à propos des fournitures de poisson à la cour des papes, dans Recherches sur l'économie de la France médiévale. Les voies fluviales. La draperie, Paris, éd. du C.T.H.S., 1989, pp. 37-44 (Actes du 112e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987).

⁽²¹⁾ Les lacunes du texte sont remplacées par des points de suspension. Les monnaies sont abrégées de la façon suivante: bl.: blanc; d.: denier; fr.: franc; g.: gros; £: livre1 s.: sol; t.: tournois; v.: viennois.

⁽²²⁾ On peut compléter d'après ce qui précède: Chalo[t de Lion].

- [7] Item plus passé led. moys le bastart Piergay de Lion ung bachuer de poissons, paié viii bl.
- [8] Item plus passé le xvii^e jour dud. moys Johan Chalot de Lion ung panyer de poissons, paié viii bl.
- [9] Item plus passé le xxii^e jour dud. moys le bastart Piergay ung bachuer de poissons, paié viii bl.
- [10] Item plus passé led. jour Johan Chalot deux panyers et ung bachuer de poissons, paié demi frant.
- [11] Item plus passé le xxiiie jour dud. moys Johan Lois de Lion iiiixx et cinq dozenes de boys, paié v g. v.
- [12] Item plus passé Franceys de La Cruys led. moys demy milli...⁽²³⁾ de carons chargié au port de Belleville pour mener a Beauxregart, paié pour le piage de Montmerle niey.

Le moys de fevrier

- [13] Premerement chargié Martin Guichon au port de Bell...⁽²⁴⁾ jour dud. moys pour la feme a Layrant de Belle...⁽²⁵⁾ certayne quantité de garnison d'ostel, tant lis, pos... et autre garnison, paié iiii bl....
- [14] Item plus chargié au port de Belleville le viiie jour...⁽²⁶⁾ moys Veran de La Roche de Villefranche xx quintaul...⁽²⁷⁾ macle, paié pour le piage de Montmerle iii g....
- [15] Item plus chargié au port de Belleville led. moys Joff...⁽²⁸⁾ deux quintaux...lle pour mener... i bl.... [fo 2]
- [16] Item plus passé led. moys Loys Alacon de Toyssey douze cuers de vaches entre deux foiz, paié ii bl.
- [17] Item plus passé le xve jour dud. moys Johan Nausier de Villefranche cinq panyers de poissons, paié v g. v.
- [18] Item plus passé le filastre Loys Douxanays de Toyssey ung panyer de poissons, paié iiii bl.
- [19] Item plus passé Soffreys Loyet deux charges et de*m*i de cuers peloux chargié ou port de Bell*evill*e pour mener a Lion, le xxiiie jour dud. moys, paié iii g. v.

⁽²³⁾ Compléter par: milliers.

⁽²⁴⁾ Compléter par : Belleville le (quantième).

⁽²⁵⁾ Compléter par: Belleville.

⁽²⁶⁾ Compléter par: dud.

⁽²⁷⁾ Compléter par: quintaulx de.

⁽²⁸⁾ Compléter par: Joffrey.

[20] Item plus passé Patrymon de Toyssey le xxvi^e jour dud. mois six boutes de vin, paié iiii g.

Le moys de mars

- [21] Premerement passé le premier jour dud. moys Machera de Toyssey six pons de sapin et une asnee de vin, paié pour demi piage i blaffart.
- [22] Item plus passé led. moys Anthoine Bret ung navey qui menave deux somes de sal et six quintaux de fer, paié pour le piage de Montmerle iii d.
- [23] Item plus passé led. moys Johan Manourier de Villefr...⁽²⁹⁾ ung panyer de poissons, paié iiii bl. [f° 2 v°]
- [24] Item plus passé Guich*e*rt Farnyer et le bret Bradon de Mo*n*tmalast le x^e jour dud. mois neuf botes de vin, paié de*m*i franc.
- [25] Item plus passé le filz Charpeney ung panyer de poissons, paié iiii bl.

Le moys d'avril

- [26] Premerement passé ung bachuer et ung panyer de poissons qui estoient a Johan Devigne de Toyssey, paié ii g. v.
- [27] Item plus passé Mertin Guichon led. moys xxv dozenes de mayera chargié ou port de Chavagne, paié iiii bl.
- [28] Item plus passé Peytout de Toyssey led. moys trois botes de vin, paié vi bl.
- [29] Item plus passé Loys Alacon cinq cuers de beuf qui estoient a Guillaume Le Salier, paié i bl.
- [30] Item compté avec Perre Berert de Dracé led. moys de troys asnes avoyne et de deux asnes froment qu'il a amené entre pluseurs foys, paié iii bl.

Le moys de may

- [31] Premerement compté avec le filz Johan Guillaume Biatrix de Dracé de troys bacheurs de poissons qu'il a amené vendre ou port de Belleville, paié iii g. v.
- [32] Item plus passé led. moys Guillaume Patrymon de Toyssey six botes de vin, paié iiii g. [fo 3]

⁽²⁹⁾ Compléter par: Villefranche.

- [33] Item plus passé ung navey de deux pos, qui estoit a Guichert Chivilliart, paié ii g. v.
- [34] Item plus passé Guillin de Beauxregart led. moys ung cent de bos, paié iii g.
- [35] Item plus led. Guillin a passé ung petit navey d'une piesse.
- [36] Item plus passé Mertin Guichon le xxiiie jour dud. moys xv quartes de sal, cinq quintaux de fer, ung bichet de chastanyes, xv cariaux d'acier, trois folies de fer blant et le deschargé ou port de Belleville, paié iiii bl.

Le moys de juing

- [37] Premerement passé Mertin Guichon le iie jour dud. moys pour Anthoine Hugan cinq quartes de sal, une asnee d'oyle, cinq quintaux de fer, quinze benes de cherbon, ung balon de pege, deschargié ou port de Belleville, paié ii bl.
- [38] Item plus passé le x^e jour dud. mois Guill*aum*e Patrymon de Toyssey quatre botes de vin, paié viii bl.
- [39] Item plus passé Perre Berert de Dracé deux asnees froment deschargié ou port de Belleville, paié i bl.
- [40] Item plus passé Lorent Cotonyer de Saint Estient de Frens le xxiiie jour dud. moys troys cens de paneys, unze biches seigle, paié iiii bl.
- [41] Item plus le filz Johan Guillaume Biatrix de Dracé deux bach...⁽³⁰⁾ de poissons chargié a Chavagne, paié iiii bl. [f° 3 v°]
- [42] Item plus passé Guillin de Beauxregart le xviiie jour dud. moys cent sincante dozenes de boys, passé entre pluseurs fois, doit le piage.
- [43] Item plus passé un navey le xix^e jour dud. moys et menevet six moles de faure et sept moles de molin, et avoit mené cent dozenes de boys, lesquelx chouses conduysoit Johan Loys de Lion, paié ii frans blaffars.

Le moys de juliet

- [44] Premerement passé le xixe jour moys Patrymon de Toyssey six botes de vin, xxii anes de drapt, paié iiii g.
- [45] Item compté avec Johan Loys de Lion le xxvi^e jour dud. moys de xxiiii^e moles, de quoy il avoit huit moles de faure et xvi^e de molin.

⁽³⁰⁾ Compléter par: bachuers.

- [46] Item plus de cent dozenes de boys, paié tant per lesd. moles coment per le boys ii frans i flor*in* blaff*ars*.
- [47] Item plus passé le derier jour dud. moys ly clert Liart quinze quartes de sal, lesquel*les* a deschargié au port de Bell*evill*e, paié ii den iers.

Le moys d'aoust

- [48] Premerement passé le iie jour dud. moys Patrymon de Toyssey cinq botes de vin, paié x bl. [fo 4]
- [49] Item plus passé led. moys le filz Lauson de Toyssey ung bachuer de poisson, paié iiii bl.
- [50] Item plus passé led. mois le filastre Hugon*et* Giroud de Toyssey trois botes de vin, paié vi bl.
- [51] Item plus passé led. moys Patrymon de Toyssey trois botes de vin, paié vi bl.

Le moys de septembre

- [52] Premerement passé led. moys de septembre Guichert Chiviliart six petis naveys, paié de mi franc.
- [53] Item plus passé led. moys le filz Lauson de Toyssey ung panyer de poissons, paié iiii bl.
- [54] Item plus passé le filastre Hugon*et* Giroud troys botes de vin, paié vi bl.
- [55] Item plus passé Patrymon cinq botes de vin, paié x bl.

Le moys d'octobre

- [56] Premerement passé pour Jehan Buffart six botes de vin pour mener a Toyssey, doit le piage.
- [57] Item plus passé led. moys le filz Lauson ung panyer de poissons, paié iiii bl.
- [58] Item plus passé led. moys le filz Charpeney de Renyre ung bachuer de poissons, paié iiii bl.
- [59] Item plus passé le xxviiie jour dud. moys Estient Jaquet de Toyssey et le curé de Saint Estient de Chalarone entre pluseurs fois x botes de vin, paié xx bl. [fo 4 vo]
- [60] Item plus passé le derrier jour dud. moys Guichert Chiviliart troys petis naveys, paié iiii blaffars.

Le moys de novembre

- [61] Premerement passé le xii^e jour dud. moys Johan Nicolas de Lion ung panyer de poissons, lequel il avoit achaté a Guierens, paié viii bl.
- [62] Item plus passé Estient Girert de Guierens xxvi asnees de blé, paié viii bl.
- [63] Item plus passé Jehan Loys de Lion le xviiie jour dud. moys l dozenes de boys, paié iiii g.
- [64] Item plus passé le xxvii^e jour dud. moys ung bachuer de poysson chargié a Guierens, paié iiii bl.

Le moys de decembre

- [65] Premerement passé led. moys de decembre Perre Nausier six ras de chastanyes qu'il chargit au port de Belleville pour mener a Toyssey, paié ii bl.
- [66] Item plus passé le iiie jour dud. moys Perre Avant de Lion deux panyers de poissons, paié iiii g. v.
- [67] Item plus passé Guichert Chiviliart troys moles de molin et une de faure la velle de la feste Nostre Dame d'Avens, paié demi franc. [f° 5]
- [68] Item plus passé Chapa de Villefr*anche* led. moys un bacheuer de poisson, paié iiii bl.
- [69] Item plus passé Johan de Moncut la velle de chalendes trois botes de vin, paié vi bl.

Le moys de janvier

- [70] Premerement passé le xie jour dud. moys Martin Poyet de Lion viic de boys, paié xiv bl.
- [71] Item plus passé Johan Devigne de Toyssey ung bachuer de poisson led. moys et une bote de vin, paié tant pour le poisson coment per le vin vi bl.
- [72] Compté avec Johan de Sure de quatre bachuers de poissons, desquelx les troys ont esté chargié ou port de Belleville et l'autre ont amené de Toyssey, paié v g. v.

Le moys de fevrier

- [73] Premerement compté led. moys avec Guillaume Patrymon de quatre botes de vin, une charge de gros draps, de xv dozenes de boys d'une part, et de cent dozenes d'autre part, et de une charge et de mi tam pates coment estopes qu'il a passé entre pluseurs foys, paié i frant.
- [74] Item plus compté avec Colet de Toyssey led. moys de xii quartes de sal, ung baral oyle, qu'il a passé a pluseurs fois, paié vi d. [f° 5 v°]

Le moys de mars

- [75] Premerement chargié au port de Belleville led. moys Guillaume Patrymon six dozenes de boys, sertayne quantité de trables, tresteaux, bans, banchiers et ferremenda et autre garnison d'ostel, paié de mi frant.
- [76] Item plus chargié led. moys le clert Liart ou port de Belleville ung petit de pilerye, paié i blaffart.
- [77] Item plus passé deux botes de pillerie, item troys rualons de toyles qui estoient a Veram de La Bessie de Villefranche, et une bote de vin qui estoit a Johan Blant, de Villefranche, paié v g. v.
- [78] Item a amené led. moys a messire le baillis de Beaujeulois de Mascon x botes de vin, doit le piage.
 Item

Le moys d'avril

- [79] Premerement passé led. Peytout de Toyssey troys botes de vin, paié vi bl.
- [80] Item plus passé led. moys le filz Perre Chivillart six pierres pour talle, paié v sols.
- [81] Item plus passé led. moys Guillaume Patrymon six dozenes de boys et une bote de vin, paié viii bl.
- [82] Item plus passé led. moys Piegras de Lion six moles de faure, paié xv g. [fo 6]

Le moys de may

[83] Premerement passé Guillaume Patrymon ung navey qui menave certayne quantité de fein pour messire le baillis de Lion et troys botes de grea, paié pour la grea vi bl.

- [84] Item plus passé ung navey qui menave ung rualon out il avoit xi piesse de toyle qui estoient a Monet Jurdan, doit le piage.
- [85] Item plus passé le xi^e jour dud. moys ung rualon de toyles et une charge de mantis, paié iiii bl
- [86] Item plus passé le filz Perre Chivilliart le xvie jour dud. mois cinq moles de faure, paié i frant.

Le moys de juing

- [87] Premerement passé le filz Johan Guillaume Biatrix le xxe jour dud. moys ung bachuer de poissons, paié iiii bl.
- [88] Item plus passé Hugonet Duport de Bies une arche et une bale de pillerie de petite valour, paié i blaff*ars*.

Le moys de juliet

- [89] Premerement passé led. moys le filz Chapaus ung bachuer de poyssons, paié i blaffars.
- [90] Item plus passé led. filz Chapa le xxiiiie jour dud. moys ung bachuer de poisson, paié i blaff*ars*. [fo 6 vo]

Le moys d'aoust

Le moys de septembre

Le moys d'octobre

Le moys de novembre

- [91] Premerement passé le valet Rasus de Villefranche led. moys ung bachuer de poisson, paié iiii bl.
- [92] Item compté avec Guillaume Patrymon le mercredi avant la saint André de xxxiie dozenes de boys et une charge de draps, dix botes de vin et trois sachiés de chastanyes, paié x s. [fo 7]

Le moys de decembre

- [93] Premerement passé Hugonet Muleta le iie jour dud. moys xvi dozenes de boys, paié i blaffart.
- [94] Item plus passé le sire de Les Marches une bale de garnyment, paié i blaffart.

- [95] Item plus passé le iiie jour dud. moys le valet Rasus de Villefranche un bachuer de poissons, paié i blaffart.
- [96] Item plus passé le iiiie jour dud. moys Johan Sires de Toyssey l dozenes de boys qui estoient a messire le bailli de Lion, doit le piage.
- [97] Item plus passé le vii^e jour dud. moys madame la p*r*ioresse de Guierens ii^c de boys et xx asn*ees* de blé, doit le piage.
- [98] Item plus passé Johan Sires de Toyssey le x^e jour dud. moys une bote de vin, paié ii bl.
- [99] Item plus passé Johan Chalot de Lion ung bachuer et ung panyer de poissons, paié de mi fr. de blaffars.
- [100] Item plus passé le xviiie jour dud. moys ung navey qui estoit a Guill*aum*e Patrymon de Toyssey, qui menavez xxv botes de vin qui sunt aud. Guill*aum*e et a Joh*an* Alamy, paié ii fr. et de*m*i.
- [101] Item compté avec Johan Dumas, autrement Cheyse de Toyssey le merdi avant chalendes de dues botes de vin et de dues charges de vaches et une ane de draps, paié iiii g. blaffars. [fo 7 vo]
- [102] Item plus passé led. jour l dozenes de boys qui estoient a mess*ire* le baillis de Lion, doit le piage.
- [103] Item plus passé led. jour Lorent Domartin et Johan De-Bon-Cuer de Toyssey deux panyers de poisson, paié ii blaff*ars*.

xx bl. de blaffars.

Communis monete⁽³¹⁾.

[104] Item plus passé le m*er*credi aprés chalendes le valet Rasus de Villefranche ung bachuer de poissons, paié iii bl. bonne monea.

Le moys de janvier

- [105] Premerement passé le iiiie jour dud. moys le valet Rasus de Villefranche ung bachuer de poissons, paié iii bl.
- [106] Item plus passé le xxiiie jour dud. moys le valet Rasus ung bachuer de poissons, paié i g.
- [107] Item plus passé la velle de saint Anthoine Johan Loys de Lion troys naveys, en quoy il avoit cl dozenes de boys, de quoy l dozenes estoient a messire le baillis de Lion, dont il n'a rens payé, paié per les c dozenes demi fr.

⁽³¹⁾ S'applique à ce qui suit et s'oppose aux versements en mauvaise monnaie qui précèdent.

Le moys de fevrier

- [108] Premerement passé le ve jour dud. moys Guichert Chivilliart sept petis naveys, paié de mi fr.
- [109] Item plus passé le ixe jour dud. moys deux asnees de blé qui estoient a Hugonet Baudet, paié vi d.
- [110] Item plus passé le valet Rasus le xe jour dud. moys ung bachuer de poissons, paié iii bl. [fo 8]
- [111] Item plus passé led. moys ung bachuer de poissons, paié iiii bl.
- [112] Item plus passé Guillaume Patrymon de Toyssey x botes de vin, passé entres pluseurs fois, paié xx bl.
- [113] Item plus passé Johan Sires de Toyssey le xii^e jour dud. moys certaine quantité de pillerie qui estoit ou bastart de Quoturier, doit le piage.
- [114] Item plus passé le valet de Villefranche ung bachuer de poissons, paié iii bl.
- [115] Item plus passé le valet Rasus ung bachuer de poisson chargié a Guiereins, paié i bl.
- [116] Item plus passé le valet a monsieur de Vavert troys enchartres de poissons chargié a Montmerle, paié par led. piage de Montmerle iiii bl.
- [117] Item plus passé valet de Villefranche ung bachuer de poisson le xxviiie jour dud. moys, paié iii bl.

Le moys de mars

- [118] Premerement passé le iie jour dud. moys ung navey en quoy il avoit une arche, deux lis, une trable et ung petit de pillerie qui estoit a mestre Martel de Villefranche, p[a]ié i g.
- [119] Item plus passé Anthoine Clement de Toyssey x quintaux de macle, paié per de mi piage vi bl.
- [120] Item plus passé led. moys Guichert Chivillart ung petit fagot de mercerie, paié i g. [fo 8 vo]
- [121] Item plus passé Guillaume Patrymon de Toyssey le venredi avant la feste Notre Dame de mars x charetes de fein, trois charges de cuers qui estoient a Guillaume Le Salier, paié iiii g.
- [122] Item plus passé Andre Chivillart le xxxe jour dud. moys xii charges de cuers, paié i frant.

[123] Item plus passé led. jour Morellet de Salornay quantité de bennes, de quoy il n'a rens paié par les lettres de messire le tresourier.

Le moys d'avril

- [124] Premerement passé Guichert Chivillart ung navey qui venoit d'amont, et menoit ung cent et demi de duelle et une bote de vin qui estoit a Johan Blanc de Villefranche, paié vi bl.
- [125] Item plus passé Anthoine Pennet de Mognenens le xe jour dud. moys ung quintal de macle, paié iii d.
- [126] Item plus passé Aynart de Villefranche six charges de toyles, paié i fr.
- [127] Item plus passé Hugon*et* Plazart led. mois huit charretes de fein, lequel a chargié à Taponna, paié vi bl. [f° 9]
- [128] Item plus passé le xviie jour dud. moys Perre Pont huit charges de sieu, paié de mi fr.
- [129] Item plus passé le xxiiie jour dud. moys cent dozenes de boys qui estoient a messire Estient Becey de Lion, doit le piage.
- [130] Item plus a amené Johan Sire le xxviie jour dud. moys xi botes de vin qui estoient a mons*ieur* le baillis de Lion, (doit)⁽³²⁾ de quoy n'a riens paié.

Le moys de may

- [131] Premerement passé le vie jour dud. moys Johan Sire de Toyssey six quintax de sieu et trois asnees de toyle, paié per demy le piage viii bl.
- [132] Item plus passé led. moys Perre Pont de Lion xl dozenes de boys, paié v sols.
- [133] Item plus passé led. moys Bertaut de Trevoux dues moles de molin, paié viii bl.

Le moys de juing

- [134] Premerement passé Bermachon de Montmerle deux petis naveys et une petite mole de faure le ixe jour dud. moys, paié iiii bl.
- [135] Item plus passé Johan de Sura le xe jour dud. moys ung bachuer de poissons, paié iiii bl. [fo 9 vo]

⁽³²⁾ Cancellé.

- [136] Item plus passé Johan Julian de Villefranche cinq asnees froment et une petite cacheta, doit le piage.
- [137] Item plus passé Perre Pont de Lion led. moys xl dozenes de boys, paié viii bl.
- [138] Item plus passé Guillaume Garnier de Lion le joudi aprés la saint Perre et saint Paul ix cent de duelle, paié xvi bl.
- [139] Item plus passé led. moys Cheyse de Toyssey douze moles de faure et dues petites de molin, paié i fr.

Le moys de juliet

- [140] Premerement passé le xve jour dud. moys xl douzenes de boys qui estoient a messire Regnaud de Lion, paié viii bl.
- [141] Item plus passé Perre Pont de Lion led. moys xl dozenes de boys, paié par la main de capitain pontanier de Belleville viii bl.
- [142] Item plus passé le xxie jour dud. moys Johan Sire de Toyssey, chargié ou port de Bell*evill*e lx dozenes de boys, paié p*ar* la main Franceys Rajon vi bl.

Le moys d'aoust

- [143] Premerement passé led. moys Hugonet Garnyer de Lion ung millier de duella et xxvii vesiaux, paié i frant.
- [144] Item plus passé le viie jour dud. moys Perre Avant de Lion ung bachuer de poisson, paia ii g. [fo 10]

Le moys de septembre

- [145] Premerement passé Johan Dumas alias Cheyse de Toyssey xii quintaulx de sieu, paié x s.
- [146] Item plus passé led. moys ung navey qui estoit de Lion, qui chargit ou port de Belleville xv charretes de fein, paié ii g.

Le moys d'octobre

- [147] Premerement passé led. moys ung bachuer de poisson qui estoit a Estient Garin de Saint Bernert, paié viii bl.
- [148] Item plus passé led. mois le jour de saint Symon et Jude trois cuers, deux quintaulx cheneve, una piesse de toyle, paié ii bl.

Le moys de novembre

- [149] Premerement passé le iiie jour dud. moys cinq botes de vin qui estoient a Cheyse de Toyssey, paié x bl.
- [150] Item plus passé Mathieu Autrey de Toyssey le xi^e jour dud. moys cinq botes de vin, paié x bl.
- [151] Item plus chargié ou port de Belleville le filz Estient Jaquet de Toyssey xii botes de vin, paié per demi piage i fr.
- [152] Item plus chargié led. moys au port de Belleville Guillin de Les Bares de la Buixere certaine quantité de pillerie, paia ii bl. [f° 10 v°]
- [153] Item plus passé Peintout de Toyssey cinq sachiés de corse, paié ii bl.
- [154] Item compté avec Graveins et avec le curé de Saint Johan d'Ardire de xxiiiie charretes de fein et xxiie asnees de vin et ix dozenes de boys passé entre pluseurs fois par Hugonet Plazard, paié i florin.

Le moys de decembre

- [155] Premerement passé Mathieu Autrey de Toyssey le viiie jour dud. mois quatre botes de vin, paié viii bl.
- [156] Item plus passé le filz Anthoine Chapuis de Villefranche led. mois xx piesses de toyle, paié per le demi piage iiii bl.
- [157] Item plus passé led. moys Michiel Auprodon de Dracé entre pluseurs fois xxx dozenes de boys deschargiés ou port de Belleville, paié iii bl. et demi.
- [158] Item plus chargié ou port de Belleville Anequin de Villefranche le xvi° jour dud. moys ung quintal de fer, troys dozenes d'ugnyons, paié i bl.
- [159] Item plus passé led. moys Tevenin Gaymart alias Minon le lundi avant chalendes troys quintaux de macle et xviiie piesses de toyle chargiés a Belleville pour Blaset de Villefranche, paié v bl [fo 11]
- [160] Item plus deschargié au port de Belleville Anthoine filz Jaquet Bernoud treze dozenes de boys, paié i bl.

Le moys de janvier

[161] Premerement passé Tevenin Gaymart alias Minon de Toyssey le iie jour dud. moys ung bachuer de poisson, paié i g.

- [162] Item plus passé le filz dud. Gaymart led. moys ung bachuer de poissons, paié iii bl.
- [163] Item plus le xii^e jour dud. moys a passé led. Gaymart ung bachuer de poisson pour Chapa de Villefr*anche*, paié i g.
- [164] Item plus passé led. moys Johan Chalot de Lion ung bachuer de poisson, paié viii bl.
- [165] Item plus passé Anthoine Clement de Toyssey led. moys quatre quintaux de fevielle, dues piesses de toyle, ung cuer pelous, paié i g.

Le moys de fevrier

- [166] Premerement passé led. moys Johan Chalot de Lion six tam bachueurs coment panyers, paié par la main Symo Noyron i florin.
- [167] Item plus passé led. moys le filastre Johan Guion de Villefranche ung bachuer et deux panyers de poissons que menave Minon de Toyssey, paié iii g. [fo 11 vo]
- [168] Item plus passé le xe jour dud. moys le filz Graveins ung bachuer de poisson, paié i. g.
- [169] Item plus passé Stevenin Guynart de Toyssey deux bachueurs de poissons, paié p*ar* la main de capitain pontanier du port de Bell*eville* ii g.
- [170] Item compté led. moys avec valet de Villefranche de ix botes de vin et de sept masoyes de fein, qu'il a passé entre pluseurs fois, paié de mi fr.
- [171] Item plus passé led. moys Mathieu Autrey de Toyssey trois botes de vin, paié vi bl.
- [172] Item plus passé led. mois le bret de La Font iii^{xx} dozen*es* de boys et une bote de vin, lesquelx il a passé entre pluseurs fois, paié viii bl.

Le moys de mars

- [173] Premerement passé le ve jour dud. moys Peintoud et Johan Guillaumin de Toyssey cinq cuers pelous, dues dozenes de veaux petis, paié per demi piage ii bl.
- [174] Item a amené Leros Pennés ung petit bachuer de poissons, lequel a chargié le droit de Mognenens et mené ou port de Bell*evill*e, paié i bl.

[175] Item plus led. moys a passé ung bachuer de poissons qui estoit a Guion de Villefranche, paié par la main Mertin Guichon ii bl. [f° 12]

Le moys d'avril

- [176] Premerement passé led. moys Minon de Toyssey quatre botes de vin, paié viii bl.
- [177] Item plus passé led Mino aud. moys troys botes de vin pour Cheyse de Thoisey pour mener aud. Toyssey, paié vi bl.
- [178] Item plus passé et chargié au port de Belleville Benoit de Beaujeu xviii cuers tant de viaux coment autres etung escrin, paié ii bl.
- [179] Item compté led. moys avec Johan de Moncut de six masoyes de fein et six botes de vin passés entre pluseurs fois, paié vi g.

xv £ x s. vi d.

Le moys de may

- [B] C'est le compte que je, Barthe*lemi* de Villenove, ay fet avec Renadin, demorant a Toyssey, des chouses que led. Renadin a passé entre pluseurs fois, c'est assavoir de l'an mil cccc xxiii.
- [180] Premerement passa led. Regnadin avant la feste de la Puriffication Notre Dame xii dozenes de mayere de sases.
- [181] Item le samedi aprés lad. feste a passé led. Renadin huit botes de vin.
- [182] Item plus douz dozenes de mayere de sases.
- [183] Item plus xix dozenes de mayere.
- [184] Item la sapina chargié de fein qui monte de six a sept chares de fein.
- [185] Item plus a passé xviiie asnees de blé.
- [186] Item xiiiie asnees tant froment coment seigle qui estoient au curé...⁽³³⁾ Didier. [fo 12 vo]
- [187] Item plus deux lis fondes en deux botes.
- [188] Item environ une charge de linges tam mantis coment linceux.
- [189] Item troys dozenes d'escuelles, six plas.
- [190] Item plus de six a sept mansoyes de fein.
- [191] Item plus la velle de la feste Nostre Dame de mars lad. sapine chargié coment dessus.

⁽³³⁾ Compléter par: de Saint-Didier.

- [192] Item plus passé led. Renadin cinq botes de vin. Et ay compté des chouses dessusdites a troys frans moins i g., lequel compte fut fet le viiie jour de may l'an cccc(c) xxiiiie.
- [193] Item plus passé led. moys Johan Sire et Minon dues botes de vin, paié iiii bl.

Le moys de juing

- [194] Compté avec Johan Sire le vi^e jour dud. moys de troys botes de vin, paié vi bl.
- [195] Item plus de dues charges de toyles, paia iiii bl.
- [196] Item a plus passé led. Johan Sires quatre botes et ung ponson de vin pour Chayse, paié iii g.
- [197] Item plus passé⁽³⁴⁾ led. Johan Sire pour Cheyse deux balons de toyles, paié v bl.
- [198] Item plus passé led. Johan Sire dues naves de fein et xxx dozenes de boys, paié demi fr. [fo 13]
- [199] Item plus passé led. Johan Sire led. moys pour Guichert Galant cinq botes de vin, paié x bl.
- [200] Item plus a deschargié led. Johan Sire au port de Belleville deux quintaux de fer, paié i quart.
- [201] Item plus passé Guillaume Vinon de Saint Estient six linceux, dues détrés, et certaint autre petit garnyment d'ostel, chargié ou port de Belleville pour mener a Lion, paié ii bl.
- [202] Item plus passé le samedi aprés la saint Johan ung navey qui menave sept botes de vin, qui estoient a Johan Buffart, et deux sachiés de corse, dont il n'a rens paié du vin, paié per la corse ii bl.

Le moys de juliet

- [203] Premerement compté led. moys avec Guill*aum*e Patrymon de Toyssey de xix botes de vin et de huit masoyes de fein qu'il a passés entre pluseurs fois, paié i frant.
- [204] Item plus passé entre pluseurs fois pour Peintout cent piaulx de chivres, sept piaulx de mouton, sept cuers de vaches, cinq sachiés de corse, paié ii bl.
- [205] Item plus passé pour Estient Jaquet quatre botes de vin, paié viii bl.

⁽³⁴⁾ Led. moys cancellé.

- [206] Item plus passé quatre chares de fein, paié iiii bl. [fo 13 vo]
- [207] Item plus passé Johan De-Bon-Cuer led. moys ung bachuer de poisson, paié i g.
- [208] Item ont passé le filz Lauson et Chanoyne de Toyssey troys bachueurs de poissons vendus ou port de Belleville, paié ii g.
- [209] Item plus passé pour les fillastres Loys Dusanay de toyssey huit masoyes de fein et dues asn*ees* et de*m*i de seigle, paié viii bl.

Le moys d'aoust

- [210] Premerement passé Minon de Toyssey le xviie jour dud. moys cinq botes de vin, paié ix bl.
- [211] It*em* plus passé le xxi^e jour dud. moys led. Minon une mole de molin, paié iiii bl.
- [212] Item plus passé le filz Lauson de Toyssey ung bachuer de poisson, paié ii bl.
- [213] Item plus passé pour Jehan de Moncut six chares de fein, paié iiii bl.
- [214] Item plus passé led. moys led. Minon troys botes de vin qui estoient a Regnadin, paié vi bl.
- [215] Item plus passé led. moys led. Minon dues botes de vin qui estoient a Johan de Moncut, paié iiii bl. [fo 14]

Le moys de septembre

- [216] Premerement passé le filz Minon de Toyssey le xxe jour dud. moys huit botes de vin et ung ponson, paié per six botes (35) iiii g. Reste devant Johan Buffart dues botes ung ponson.
- [217] Item plus passé led. moys Johan de Moncut de Toyssey quatre botes ung ponson de vin, paié ix bl.

Le moys d'octobre

- [218] Premerement passé led. moys Regnadin dues botes de vin, paié iiii bl.
- [219] Item plus passé led. moys pour Mathe Autroy de Toyssey quatre botes ung ponson de vin, paié ix bl.

⁽³⁵⁾ Cancellé: douze blans et re... (mot inachevé).

- [220] Item plus passé led. moys le filz Estient Jaquet cinq botes de vin, paié x bl.
- [221] Item plus passé led. moys Jaquet Aubel le xiiiie jour dud. moys six botes ung ponson de vin, paié xiii bl.
- [222] Item plus passé Andre Perrenet de Villefranche ung bachuer de poysson, paié i g. [fo 14 vo]

Le moys de novembre

- [223] Premerement passé le iie jour dud. moys Johan Loys de Lion qui menave deux naveys, en quoy il avoit deux cens moins cinq dozenes de boys, paié vi g.
- [224] Item plus passé led. moys Minon de Toyssey une charge de gros draps qui estoient a Michiel Duval et a Guill*aum*e Le Salier, paié iiii bl.
- [225] Item plus passé pour Johan Buffart ix botes de vin dont n'a rens paié.
- [226] Item plus passé led. moys Johan Sire de Toyssey troys miners de tielle, paié ii bl.
- [227] Item plus passé Johan Sires led. moys de novembre xviiie dozenes de boys, trois draps pour Cheyse, paié iiii bl.
- [228] Item plus passé le xxii^e jour dud. moys Johan Chapuis de Villefranche iiii ras de chastagnes et trois draps, paié vi g. i bl.
- [229] Item plus passé la velle de saint Andre Morin de Villefr*anche* ung petit lit, ung chaderon et ung petit garnyment d'ostel, paié demi g. [f° 15]

Le moys de decembre

- [230] Premerement passé led. moys Johan de Sura de Lion ung bachuer de poissons, paié vi bl.
- [231] Item plus passé led. moys ung bachuer de poisson, paié i g.
- [232] Item plus passé led. moys une bota deux ponsons de vin qui estoient a Johan Blant de Villefranche, paié iiii bl.
- [233] Item plus passé led. moys ung panyer de poissons, qui estoit a Rasus, paié ii bl.
- [234] Item plus passé le jeudi avant chalendes Guillaume Patrymon de Toyssey quatre botes deux ponsons de vin, paia iii g.

[235] Item plus compté avec Anthoine Clement de Toyssey le xxviiie jour dud. moys de xx ras de nuys, deux draps peloux; item plus de xx ras de nuys, de demi drapt d'Amilla, de troys piesses de toyle, de xix cuers qui estoient a Guillaume Le Salier, lesquelx chouses a passé entre pluseurs fois, paié iii g.

Le moys de janvier

- [236] Premerement passé Anthoine Clement ung bachuer de poissons, paié iii bl.
- [237] Item plus passé Johan Nicolas de Lion led. moys ung bachuer de poissons, paié vi g.
- [238] Item plus passé Johan Devigne troys panyers de poissons... jour dud. moys, paié iii g. [fo 15 vo]
- [239] Item plus passé led. moys ung panyé de poissons qui estoit a Rasus de Villefr*anche*, paié ii bl. et demi.
- [240] Item plus passé Guichert Chivilliart led. moys x mises d'arens, vi dozenes de vaches, paié de mi fr.
- [241] Item le samedi aprés led. Guichert, passé quatre draps qui estoient a Cheyse de Toyssey, paié ii bl.
- [242] Item plus passé led. Rasus une bote de vin, paié ii bl.
- [243] Item plus passé Johan de Sura de Lion led. moys deux butiques de poissons, paié iiii g.
- [244] Item plus passé le dimenche aprés la saint Vincent xxx dozenes de mayere, paié vi bl.
- [245] Item plus passé le filastre Guillaume Le Salier le mardi aprés la saint Vincent deux mises d'arens, paié iii g.
- [246] Item plus passé le mercredi aprés la saint Vincent Johan Chalot de Lion deux panyers de poissons, paié par la main Bertheluche viii bl.
- [247] Item plus passé le xve jour dud. moys une charge de seins, paié iii bl.
- [248] Item plus passé Johan Guillermo de Chalamont troys enchartre de poissons, paié vi g.
- [249] Item plus passé le filz Morin led. moys ung bachuer de poissons, paié iii bl. [fº 16]

Le moys de fevril

[250] Premerement passé Anthoine Clement de Toyssey ung bachuer de poissons, paié ii bl.

- [251] Item compté avec Regnadin le lundi xii^e jour dud. moys de xvi botes de vin, xl dozenes de boys et xl dozenes de mayere et ung navey nove, paié i fr.
- [252] Item plus passé Guichert Galant de Toyssey xxi bote de vin, paié ii florins.
- [253] Compté...⁽³⁶⁾ Morin de Villefranche le jour de carementrant des Bordes de c copes d'ugnyons, de quatre mises d'arens, quatre piesses de mantis, l anes de toyle, et une bote de vin, passé entre pluseurs fois, paié iii g.
- [254] Item plus passé le filastre Guill*aum*e Le Salier une caque d'arens, viii copes d'ugnyons et viii copes de pois, paié ii bl.
- [255] Item plus passé Johan Sires de Toyssey le venredi aprés carementrant des Bordes vi botes de vin, paié iiii g.
- [256] Item chargié c cuers tant buef coment de vaches led. moys ou port de Belleville, paié demi fr.
- [257] Item plus passé led. moys Johan Delafont de Lion xxx bulions de pegy, paié de mi fr.
- [258] xv £ t. xiii s. vii d.
- [259] Somme commune de bonne monnaie xxxi £ t. iiii s. d. ob.
- [260] Somme comune de blaffars xxv £ t. [fo 16 vo]
- [261] Somme xxxi £ t. iiii s. i d. ob., dont se rebat per l'abbé de Belleville vi £ t. iiii s. per la v^e partie, ainsy que a monseigneur xxv £ t. i d. ob. bonne monnaie.
- [262] Item de blaff $ars xxv \ \pounds t$, dont se rebbat 1..., comme dessus est... ce $v \ \pounds t$... $xx \ \pounds t$., $v \ s$. t. extimés.
- [263] Fait le xviie de... mil iiiic xxiiii.
- [264] Item per le piage per terre en quoy l'abbé ne prend renn vii s. vi d.
- [265] Som me comme sera compté a la part monseigneur xxvi (37) £ vii s. vi d. t.
- [266] Somme rebatu per la part de monseigneur aud. commis per ses paniés iiii £ t.
- [267] Ainsi doit xxii⁽³⁸⁾ £ vii s. vi d. t.... Fait led. xvii^e jour de mars l'an mil iiii^e xxiiii.

⁽³⁶⁾ Deux mots illisibles.

⁽³⁷⁾ Rayé au dessous: xx.

⁽³⁸⁾ Rayé au desous: xvi £.

NOMS DE FÊTES SERVANT DE DATE

carementrant des Bordes, 253, 255, le mardi gras (les Bordes ou Brandons sont le premier dimanche de carême. En 1425 n. st., carementrant est le 20 février).

chalendes 2, 69, 101, 104, 159, 234, Noël, le 25 décembre.

Nostre Dame d'Avens 67, Notre-Dame d'Avent, le 8 décembre.

Nostre Dame de mars 121, 191, Notre-Dame de mars, l'Annonciation, le 25 mars.

Puriffication Nostre Dame, 180, Purification de Notre-Dame, le 2 février.

saint André 92, 229, saint André, le 30 novembre.

saint Anthoine 107, saint Antoine, le 17 janvier.

saint Johan 202, saint Jean-Baptiste, le 24 juin.

saint Perre et saint Paul 138, saints Pierre et Paul, le 29 juin.

saint Symon et Jude 148, saints Simon et Jude, le 28 octobre.

saint Vincent 244, 245, 246, saint Vincent, le 22 janvier.

NOMS DE PERSONNES

Alacon voir Loys.

Alamy voir Johan.

André Chivillart 122.

André Perrenet de Villefranche 222.

Anequin de Villefranche 158.

Anthoine Bret 22.

Anthoine Chapuis de Villefranche (le filz) 156.

Anthoine Clement de Toyssey 119, 165, 235, 136, 250.

Anthoine filz Jaquet Bernoud 160.

Anthoine Hugan 37.

Anthoine Pennet de Mognenens 125.

Aubel voir Jaquet.

Auprodon voir Michiel.

Autrey voir Mathieu.

Autroy voir Mathe.

Avant voir Perre.

Aynart de Villefranche 126.

Baudet voir Hugonet.

Barthelemi de Villeneve A, de Villeneve B.

(monseigneur de) Bourbon A.

Becey voir Estient.

Benoit de Beaujeu 178.

Berert voir Perre.

Bermachon de Montmerle 134.

Bernoud voir Anthoine filz Jaquet.

Bertaut de Trevoux 133.

Bertheluche 246.

Biatrix *voir* Johan Guillaume (le filz).

Blanc, Blant voir Johan.

Blaset de Villefranche 159.

Bret voir Anthoine.

Buffart voir Jehan.

Chalot voir Johan.

Chanoyne de Toyssey 208.

Chapa de Villefranche 68, 163; (le filz) 90; Chapaus (le filz) 89.

Chapuis *voir* Anthoine (le filz), Johan.

Charpeney 25, de Renyre 58 (le filz).

Chayse, Cheyse *voir* Johan Dumas. Chivillart, Chiviliart *voir* André, Guichert, Perre (le filz). Clement *voir* Anthoine.

Colet de Toyssey 74.

Cotonyer voir Lorent.

De-Bon-Cuer voir Johan.

Delafont voir Johan.

Devigne de Toyssey voir Johan.

Domartin voir Lorent.

Dousanays, Dusanay voir Loys.

Dumas dit Cheyse de Toyssey *voir* Johan.

Duport de Bies voir Hugonet.

Duval voir Michiel.

Estient Becey de Lion 129. Estient Garin de Saint Bernert 147. Estient Girert de Guiereins 62. Estient Jaquet de Toyssey 1, 59, 205; (le filz) 5, 151, 220.

Farnyer *voir* Guichert. Franceys de La Cruys 12. Franceys Rajon 142.

Galant voir Guichert.
Garin de Saint Bernert voir Estient.
Garnier de Lion voir Guillaume.
Garnyer de Lion voir Hugonet.
Gaymart alias Minon de Toyssey voir
Tevenin, (le filz).

Giroud de Toyssey *voir* Hugonet, (le filastre).

Girert de Guierens *voir* Estient. Graveins 154, (le filz) 168.

Guichert Chivilliart 33, 108, 240,

G. Chiviliart 52, 60, 67, G. Chivillart 120, 124, led. Guichert 241.

Guichert Farnyer 24. Guichert Galant de Toyssey 199, 252.

Guichon voir Martin.

Guillaume Garnier de Lion 138. Guillaume Le Salier 29, 224, 235; (le filastre) 245, 254.

Guillaume Patrymon de Toyssey 32, 38, 73, 75, 81, 83, 92, 100, 112, 121, 203, 234; Patrymon de T. 20, 44, 48, 51, 55.

Guillaume Vinon de Saint Estient 201.

Guillaumin de Toyssey *voir* Johan. Guillermo de Chalamont *voir* Johan.

Guillin de Les Bares de La Buixere 152.

Guillin de Beauxregart 34, 35, 42. Guion de Villefranche 175, *voir* Johan (le filastre).

Guynart de Toyssey voir Stevenin.

Hugan voir Anthoine.
Hugonet Baudet 109.
Hugonet Duport de Bies 88.
Hugonet Garnyer de Lion 143.
Hugonet Giroud de Toyssey 50;
(le filastre) 54.
Hugonet Muleta 93.
Hugonet Plazart 127, H. Plazard

154.

Jaquet Aubel 221.

Jaquet Bernous 160.

Jaquet voir Estient.

Joff[rey...] 15.

Johan Alamy 100.

Johan Blanc de Villefranche 232, J. Blant 77.

Johan Buffart 202, 225, Jehan B. 56.

Johan Chalot de Lion 4, 6, 8, 10, 99, 164, 166, 246.

Johan Chapuis de Villefranche 228.

Johan De-Bon-Cuer de Toyssey 103, 207.

Johan Delafont de Lion 257.

Johan Devigne de Toyssey 26, 71.

Johan Dumas autrement Cheyse de Toyssey 101, 145, Chayse 196, Cheyse 139, 149, 177, 197, 227,

Johan Guillaume Biatrix de Dracé (le filz) 31, 41, 87.

Johan Guillaumin de Toyssey 173.

Johan Guillermo de Chalamont 248. Johan Guion de Villefranche (le filastre) 167.

Johan Julian de Villefranche 136.

Johan Lois 11, J. Loys 43, 45, 63, 107, 223.

Johan Manourier de Villefranche 23. Johan de Moncut de Toyssey 69, 16 79, 213, 215, 217.

Johan Nausier de Villefranche 17.

Johan Nicolas de Lion 61, 237.

Johan Sires de Toyssey 96, 98, 113, 196, 227, 255; J. Sire 130, 131, 142, 193, 194, 197-200, 226.

Johan de Sure de Lion 72; J. de Sura 135, 230, 243.

Julian voir Johan.

Jurdan voir Mones.

- (de) La Bessie voir Veram.
- (de) La Cruys voir Franceys.
- (de) La Roche voir Veran.

Layrant de Belleville (la feme a) 13.

Lauson de Toyssey (le filz) 49, 53, 57, 208, 212.

Leros Pennés 174.

Le Salier voir Guillaume.

(le sires de) Les Marches 94.

Liart (le clert) 47, 76.

Lotent Cotonyer de Saint Estient de Frans 40.

Lorent Domartin de Toyssey 103. Loyet voir Soffreys.

Lois, Loys de Lion voir Johan.

Loys Alacon de Toyssey 16, 29.

Loys Dusanay de Toyssey (les fillastres) 209, L. Douxanays (le filastre) 18.

Machera de Toyssey 21.

Manourier voir Johan.

(mestre) Martel de Villefranche 118.

Martin Guichon 3, 13, Mertin G. 27, 36, 37, 175.

Martin Poyet 70.

Mathieu Autrey 150, 155, 171, Mathe Autroy 219.

Michiel Auprodon de Dracé 157.

Michiel Duval 224.

Mino, Minon voir Tevenin Gaymart de Toyssey.

(de) Moncut voir Johan.

Mones Jurdan de Villefranche 2, Monet J. 84.

Morellet de Salornay 123.

Morin de Villefranche 229, 253; (le filz) 249.

Muleta voir Hugonet.

Nausier voir Johan (de Villefranche), Perre.

Nicolas de Lion voir Johan.

Noyron voir Symo.

Patrymon de Toyssey voir Guillaume.

Peintout de Toyssey 153, 204, Peintoud 173

Pennés voir Leros Pennés.

Pennet de Mogneneins voir Anthoine.

Perre Avant de Lion 66, 144.

Perre Berert de Dracé 30, 39.

Perre Chivillart 80, P. Chivilliart 86 (le filz).

Perre Nausier 65.

Perre Pont de Lion 128, 132, 137, 141

Perrenet voir André.

Peytout de Toyssey 28, 79.

Piegay de Lion (le bastart) 7, 9.

Piegras de Lion 82.

Plazard, Plazart voir Hugonet.

Pont de Lion voir Perre.

Poyet voir Martin.

Quoturier (le bastard de) 113.

Rajon voir Franceys.

Rasus de Villefranche (le valet) 91, 95, 104-106, 110, 115, 117, 233, 239, 242.

(messire) Regnaud de Lion 140.

Regnadin de Toyssey 180, 218, 251, Renadin B, 192.

Sire de Toyssey *voir* Johan. Soffreys Loyet 19.

de Sura, de Sure voir Johan.

Stevenin Guynart de Toyssey 169.

Symo Noyron 166.

Tevenin Gaymart alias Minon de Toyssey 161, T. G. alias Minon 159, led. Gaymart 163, Minon de Toyssey 167, 210, 224, Mino 177, Minon 193, 211, 214, 215; le filz dud. Gaymart 162, le filz Minon de Toyssey 216.

(monsieur) de Vavert 116. Veram de La Bessie 77. Veran de La Roche de Villefranche 14. Vinon *voir* Guillaume.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

Amilla 235.

Bares (Les) 152.

Beaujeu 178 Beaujeu (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, chef-lieu de cant.).

Beaujeulois 76 Beaujolais.

Beauxregart 12, 34, 42 Beauregard (Ain, arr. et cant. de Trévoux).

Belleville B, 12, 13, 14, 15, 19, 31, 36, 37, 39, 47, 65, 75, 76, 141, 142, 146, 151, 152, 157-160, 169, 174, 178, 201, 208, 256, 261.

Belleville-sur-Saône (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, chef-lieu de cant.).

Bies 88 Bey (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Pont-de-Veyle).

Buixere (La) 152.

Chalamont 248 Chalamont (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, chef-lieu de cant.).

Chavagne 27, 41 Chavagneux (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey, comm. de Genouilleux).

- Dracé 30, 31, 39, 41, 157 Dracé (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Belleville-sur-Saône).
- Font (La) 172.
- Guirens 61, 62, 64, 97, 115 Guéreins (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey).
- Lion 4, 7, 8, 11, 19, 43, 45, 61, 63, 66, 70, 82, 83, 99, 102, 107, 129, 130, 132, 137, 138, 140, 141, 143, 144, 146, 164, 166, 201, 223, 237, 246, 257 Lyon (Rhône, chef-lieu de dép.).
- Marches (les) 94.
- Mognenens 125, 174 Mogneneins (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey).
- Moncut 69, 179, 213, 215, 217.
- Montmalast 24, Montmelas-Saint-Sorlin (Rhône, arr. et cant. de Ville-franche-sur-Saône).
- Montmerle 12, 22, 116, 134 Montmerle-sur-Saône (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey).
- Renyre 58 Régnié-Durette (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Beaujeu).
- Salornay 123 Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny).
- Sura 135, 230, 243 Sure 72, Sure (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Trévoux, comm. de Saint-André-de-Corcy).
- Saint Bernert 147 Saint-Bernard (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Trévoux).
- Saint Didier 186 Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey).
- Saint Estient de Chalarone, 59, Saint Estient 201 Saint-Étienne-sur-Chalaronne (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Thoissey).
- Saint Estient de Frens 40, Frans (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Trévoux).
- Saint Johan d'Ardire 154 Saint-Jean-d'Ardières (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Belleville-sur-Saône).
- Taponna 127 Taponas (Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Belleville-sur-Saône).

- Toyssey 1, 5, 16, 18, 20, 21, 26, 28, 32, 44, 48-51, 59, 65, 71, 72, 74, 79, 96, 98, 100, 101, 103, 112, 113, 119, 121, 131, 139, 142, 145, 149-151, 153, 155, 161, 165, 167, 169, 171, 173, 176, 177, 179, 203, 208-210, 212, 216, 217, 219, 224, 226, 234, 235, 241, 250, 252, 255 Thoisey 177; Thoissey (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, chef-lieu de cant.).
- Trevoux 133 Trévoux (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, chef-lieu de cant.).
- Vavert 116 Vauvert (Gard, arr. de Nîmes, chef-lieu de cant.).
- Villefranche 2, 17, 23, 68, 77, 91, 95, 104, 105, 114, 117, 118, 124, 126, 136, 156, 158, 159, 170, 175, 222, 228, 229, 232, 239, 253 Villefranche-sur-Saône (Rhône, chef-lieu d'arr.).
- Villeneve A, Villeneve B, Villeneuve (Ain, arr. de Bourg-en-Bresse, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans).

MESURES

- (Équivalences en mesures modernes d'après Instructions sur les nouvelles mesures à l'usage du département du Rhône, rédigée par la commission des poids et mesures établie à Lyon..., Lyon, An X; F. Lauradoux, Comptes faits ou tableaux comparatifs des anciens poids et mesures qui étaient utilisés dans le département du Rhône, Lyon, 1812; M. Gonon, La vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments, XIV^e-XVI^e siècles, Fondation G. Guichard, 1969).
- anee, asnee (*l'ânée de Belleville valait 108,7 litres*) (vin) 21, 154, (avoyne, froment, ble, seigle) 30, 39, 62, 97, 109, 136, 185, 186, 209, (oyle) 37, ané, asnee (drapt, toyle) 44, 101, 131, 253.
- baral (tonneau d'une cinquantaine de litres) (oyle) 74.
- bene, benne (la benne de Lyon valait 74 litres) 123, (cherbon) 37.
- biche, bichet, bichet, environ 25 litres (chastanyes) 36, (seigle) 40; ras (opposé au comble, la marchandise ne dépassant pas les bords du bichet) (chastanyes) 65, 228, (nuys) 235.
- bote, botte, botta tonneau 187, (vin) 1, 20, 28, 32, 38, 44, 48, 50, 51, 54, 55, 56, 59, 69, 71, 73, 77-79, 81, 92, 98, 100, 101, 112, 124, 130, 149-151, 155, 170-172, 176, 177, 179, 181, 193, 194, 196, 199, 202, 203, 205, 210, 214-221, 225, 232, 234, 242, 251-253, 255, (grea) 83.
- charge (toyles, draps) 2, 5, 73, 92, 126, 195, 224, (pates, estopes) 73, (cuers) 19, 121, 122, (vaches) 101, (sieu) 128, (seins) 247.

cope coupe (la coupe de Belleville faisait environ 15 litres) (ugnyons, pois) 253, 254.

ponson (vin) poinçon, petit tonneau 196, 216, 217, 219, 221, 232, 234.

quarte (sel) valeur d'un bichet 36, 37, 47, 74.

quintal environ 50 kg 15, (macle) 14, 119, 125, 159, (fer) 22, 36, 37, 158, 200, (sieu) 131, 145, (cheneve) 148, (fevielle) 165.

some même valeur que l'ânée (sel) 22.

MONNAIES

(entre parenthèses figurent les abréviations utilisées dans l'édition)

- blaffars, blaffart, gros émis par le dauphin régent (le futur Charles VII), cuivre presque pur au lieu d'argent, de titre 0,026 21, 60, 76, 88-90, 93-95, 103.
- blanc, blant (bl.) 5 deniers tournois 1, 3, 4, 7-9, 13, 15, 16, 18, 23, 25, 27-30, 36-41, 48-51, 53-55, 57-59, 61, 62, 64, 65, 68-71, 79, 81, 83, 85, 87, 91, 98, 104, 105, 110-112, 114-117, 119, 124, 127, 133-135, 137, 138, 140-142, 147-150, 152, 153, 155-160, 162, 164, 171-178, 193-195, 197, 199, 201, 202, 204-206, 209-215, 217-221, 224, 226-228, 230, 233, 236, 239, 241, 242, 244, 246, 247, 249, 250, 254.
- blanc (bl.) de blaffart valeur de 5 blaffards, le blanc de 5 d. étant pris comme monnaie de compte 103.

denier (d.) 22, 47, 74, 109, 125.

florin 15 sols tournois 154, 166, 252.

florin blaffart valeur d'un florin en blaffards 46.

- frans, franc, frant (fr.) 20 sols ou 240 deniers tournois 10, 24, 52, 67, 73, 75, 86, 100, 107-108, 122, 126, 128, 139, 143, 151, 170, 192, 198, 203, 240, 251, 256, 257.
- franc (fr.) blaffars, franc de blaffars valeur d'un franc en blaffards 43, 99.
- gros (g.) 15 deniers tournois ou 3 blancs 2, 4, 6, 20, 32, 34, 44, 63, 82, 106, 118, 120, 121, 144, 161, 163, 165, 167-169, 179, 192, 196, 207, 208, 216, 222, 223, 228, 231, 234, 235, 237, 238, 243, 245, 248, 253, 255.
- gros (gr.) blaffars valeur d'un gros en blaffards 101.
- gros viennois (g.v.) 20 deniers tournois ou 4 blancs 11, 17, 19, 26, 31, 33, 66, 72, 77.
- livre (£) 20 sols ou 240 deniers 258-262, 265-267.

quart quart de gros ? 200.

sol (s.) 12 deniers 5, 80, 92, 132, 145, 179, 258, 259, 261, 262, 264, 265, 267.

ÉTUDE LINGUISTIQUE (39)

Dans l'étude du carcabeau en francoprovençal du péage de Belleville, Mgr Gardette s'était contenté, pour la phonétique, de renvoyer à l'article de Philipon paru dans la *Romania* XIII, 1884, pp. 542-566. La date beaucoup plus tardive du journal, 1424 au lieu de 1326, nous incite à examiner, sous les apparences d'un texte français, ce qui reste de traits phonétiques francoprovençaux.

I. - La phonétique

Mgr Gardette a magistralement raconté les origines et l'histoire du francoprovençal et il a dégagé trois étapes principales dans l'histoire

(39) Cette étude linguistique a fait l'objet d'une conférence à l'École pratique des Hautes Études le 16 mars 1990. L'aide des auditeurs n'a pas été sollicitée en vain et je tiens à exprimer mes remerciements à Mme Mulon et à M. Chaurand qui, par leurs suggestions de lecture, ont permis à trois mots énigmatiques de redevenir des mots bien attestés.

Liste des abréviations utilisées:

- ALF = Atlas linguistique de la France par Jules Gilliéron et Edmond Edmont, 12 vol., Paris, 1902-1910.
- ALLy = Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais par Pierre Gardette, Paris, Éditions du C.N.R.S., 5 vol., 1950-1976.
- Devaux = Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge par André Devaux, Genève, Slatkine Reprints, 1968.
- Études = Études de géographie linguistique de Pierre Gardette, Strasbourg, 1983. A l'exception du carcabeau, les références aux articles de Mgr Gardette se rapportent toujours aux Études.
- FEW = Französisches etymologisches Wörterbuch par Walther von Wartburg, depuis 1928, 25 volumes.
- Géographie phonétique = Géographie phonétique du Forez par Pierre Gardette, Mâcon, 1941.
- GPFP = Glossaire des patois francoprovençaux de A. Duraffour, publié par L. Malapert et M. Gonon, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1969.
- Hafner = Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen de Hans Hafner, Berne, Romanica Helvetica 52, 1955.
- M.O. = Les œuvres de Marguerite d'Oingt publiées par † Antonin Duraffour, Pierre Gardette et Paulette Durdilly, Paris, Les belles Lettres, 1965.
- Puitspelu = Dictionnaire étymologique du patois lyonnais de N. du Puitspelu, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- Vachet = Glossaire des gones de Lyon de A. Vachet, Marseille, Laffitte Reprints, 1983.
- Vie familiale = La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments de M. Gonon, Paris, Les belles Lettres, 1961.
- Vie quotidienne = La vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments XIV^e-XVI^e siècles de M. Gonon, Paris, Les belles Lettres, 1968.

linguistique de cette langue⁽⁴⁰⁾. A chacune de ces étapes des choix ont été faits qui ont donné au francoprovençal sa personnalité. Ainsi, de la romanisation, première étape de l'histoire linguistique, le francoprovençal a gardé le rythme des proparoxytons, conservant, dans un certain nombre de mots, la forme du mot latin en transportant l'accent sur la pénultième. Le mot chanvre, avec les formes chenevez (2), cheneve (148), fournit un exemple de ce traitement encore bien attesté dans l'ALLy 5, 1143. De cette première étape date encore la conservation, pour les voyelles finales, du timbre qu'elles avaient en latin. Le journal du péage de Belleville nous fournit quelques exemples de la conservation de -A: una (2 attestations) mais une habituellement; bota (une attestation) face à bote (9 attestations); mayera (1 attestation) et mayere (5 attestations); duella et monea (1 attestation) mais duelle et monnaie (2 attestations); sapina au § 184 mais sapine au § 191; cacheta, ferremenda.

La deuxième étape de l'histoire linguistique du francoprovençal se place sous le signe des influences: «celle des parlers de la France du nord; celle des parlers de la France du sud; celle des envahisseurs burgondes» (41), mais le francoprovençal n'a pas accepté toutes les évolutions venues du nord, il a refusé l'évolution de A libre accentué en é. Le journal du péage présente toujours les formes sal < SALU et faure < FABER. Dans le cas de A initial précédé de K, les parlers francoprovençaux ont tendance à conserver le timbre de a et Mgr Gardette rappelle, dans une note du carcabeau (note 2, p. 35) que K + A initial > che-, chi-, est le traitement emprunté aux dialectes d'oïl car les mots patois sans correspondant français ont toujours cha-. C'est le cas du mot chalendes «Noël», relevé six fois dans le journal du péage, mot d'ancien francoprovençal qui a certainement occupé autrefois tout le Lyonnais. ALLy 5, 883.

Si le francoprovençal dans sa deuxième étape a accepté quatre des cinq grandes évolutions phonétiques des parlers de la France du Nord, c'est souvent en les adoptant plus ou moins tardivement ou en y apportant des modifications. Ainsi, la diphtongaison des voyelles ouvertes è et ò s'est répandue en francoprovençal peu à peu, « par irradiation du nord vers le sud » (42) et les graphies du journal de péage témoignent encore parfois de l'existence d'anciennes formes: le filz Perre... (80, 86), Perre Avant (66, 144), Perre Berert (30, 39), Perre Nausier (65), Perre Pont (128, 132, 137, 141), la saint Perre (138); ung navey nove (251); mais

⁽⁴⁰⁾ Études, pp. 569-584.

⁽⁴¹⁾ Études, p. 574.

⁽⁴²⁾ Études, p. 575.

Johan De-Bon-Cuer (103, 207). La monophtongaison des diphtongues ne s'est pas toujours faite comme en langue d'oïl. Ainsi la diphtongaison de coalescence O long accentué + Y donne parfois wi/wi et nous relevons nuys «noix» dans le journal du péage (235)⁽⁴³⁾. Ce même journal nous donne encore un autre mot intéressant quant au traitement d'une triphtongue et, de plus, il vient confirmer une forme relevée dans le carcabeau. Il s'agit de la forme tielle (226) qui remonte au latin TEGULA et à la forme à triphtongue tieula: «a) Quand la forme était accentuée sur e (tieula) le dernier élément s'est amuï et l'on a obtenu tyela. b) Quand la forme était accentuée sur u (tieula) l'e s'est amuï et l'on a obtenu tyula» (44). La forme tiola est lyonnaise tandis que la forme tiela appartient au département de l'Ain et à l'est de la France (ALF 1343). A cent ans de distance, les scribes du péage de Belleville ont donc reproduit «non pas la forme lyonnaise, mais la forme locale, celle que le tout proche département de l'Ain avait apportée à Belleville» (45).

Pour rester dans le chapitre des diphtongaisons, signalons la forme dues < DUAS «deux», en concurrence avec deux et bien attestée en ancien francoprovençal (Hafner p. 48, Devaux § 233 et ALLy 5, 1094) et la forme cuer/cuers «cuir/cuirs», représentant O ouvert suivi de palatale. Le mot cuer revient douze fois, toujours sous cette même forme, forme également relevée chez Marguerite d'Oingt et dans les tarifs de péage de Lyon de 1277 et de 1358 (46).

Trois mots: eau, bois et table, relèvent encore par leurs formes aygue (A), bos (34) et trable/trables (118, 75) de la phonétique francoprovençale. Pour aygue, voir Hafner p. 163 et ALLy 5, 631; pour bos, forme relevée une seule fois contre de très nombreux boys, voir Hafner p. 177 et pour trable, voir Gardette, Géographie phonétique p. 146 et ALLy 5, 706.

Il semble difficile de reconnaître le traitement de A accentué précédé de palatale dans les formes en -ié: sachiés, chargié, deschargiés, chargiés, deschargiés, d'autant plus que le déverbal charge n'est jamais noté sous sa forme francoprovençale chargi.

⁽⁴³⁾ Géographie phonétique, p. 246b.

⁽⁴⁴⁾ Études, p. 483 («Explication de quelques mots extraits d'un tarif de péage de Belleville-sur-Saône au XIV^e siècle»).

⁽⁴⁵⁾ Études, p. 483.

⁽⁴⁶⁾ Carcabeau, p. 31. Le journal montre que, 100 ans après la rédaction du carcabeau, la prononciation avait évolué, rejoignant la forme lyonnaise du XIII° siècle.

II. - La morphologie

Deux formes morphologiques typiquement francoprovençales attirent l'attention du lecteur: un imparfait en -ave: menave (22, 83, 84, 167, 202, 223), menavez (100), menevet (43), attesté huit fois contre une seule attestation de la forme française menoit (124); un passé simple en -it: passit (3, 6, contre passa à 180), chargit (65, 146).

A L'indicatif imparfait, le francoprovençal fait une distinction entre les verbes du groupe I, qui comportent un suffixe en -v- issu des formes latines en -ABAM et les verbes des groupes II et III qui, normalement, ne comportent pas de suffixe car ils sont issus des formes vulgaires en -EAM, -IAM. Dans la plupart des régions d'ailleurs, le suffixe en -v-, plus expressif, s'est, par analogie, introduit dans de nombreux imparfaits des groupes II et III.

Au passé simple, en francoprovençal, les désinences les plus fréquentes sont en -i au singulier.

III. - La syntaxe

Au niveau syntaxique, on remarque l'emploi d'un singulier à sens collectif avec des mots comme tielle, duelle, fevielle, poisson. Mgr Gardette avait déjà relevé tielle et duelle dans le carcabeau.

L'absence de préposition a ou de pour introduire un complément de nom s'observe aussi bien avec un nom de personne qu'avec un nom de chose. Citons simplement: Anthoine filz Jaquet Bernoud (160); deux asnees froment (39).

L'emploi de la préposition *pour* au sens de « par » (... receu du piage pour aygue... au \S A) a été signalé pour l'époque moderne par A. Vachet et consigné dans le FEW IX, 401a.

La préposition per «pour» ou «par», bien attestée en ancien lyonnais (M.O., Vie quotidienne), est employée surtout avec le verbe paier, tandis que la forme pour est surtout relevée avec le verbe mener ou avec un nom de personne. Il y a toutefois quelques exceptions, ainsi trouvonsnous parfois pour avec le verbe paier (12, 14, 21, 22) et per avec un nom de personne (261).

IV. - Le vocabulaire

Le journal du péage de Belleville offre, par son vocabulaire, les mêmes caractéristiques que le carcabeau, et nous pouvons reprendre ce qu'écrivait Mgr Gardette: à côté de mots qui n'ont rien de caractéristique,

d'autres, par leur forme ou par leur sens sont caractéristiques du francoprovençal, parfois du Lyonnais, voire d'une partie du Lyonnais (47).

La meilleure façon d'étudier le vocabulaire du péage est, comme l'a fait Mgr Gardette pour le carcabeau, de grouper les mots dans un ordre idéologique. Les marchandises les plus fréquemment citées sont le vin et le poisson, ce qui nous conduit à commencer notre inventaire par le vocabulaire relatif à l'alimentation.

a) L'alimentation

Le port de Belleville voit passer beaucoup de vin en botes/boutes « en tonneaux » et en ponsons. Le mot bote est bien attesté en ancien lyonnais et en ancien forézien, tandis que ponson, relevé plusieurs fois dans la Vie quotidienne en Lyonnais, forme de nos jours une petite aire au nord-est du domaine de l'ALLy (c. 215). Ce dernier terme correspond à l'ancien français poinçon « tonneau » que l'ALF (c. 1313) permet de localiser dans le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre, l'Indre, le Cher, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Ain, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, le Jura et jusque dans la Marne et les Ardennes. Le vieux mot régional asnée n'est pas absent de notre journal, il est employé deux fois pour le vin (21, 154) et de nos jours il survit, sous la forme ana et avec le sens de « tonneau de 100 litres » (ALLy 5, 216), dans la zone conservatrice des montagnes qui servent de frontière occidentale au francoprovençal. Il est fréquemment relevé dans les anciens textes lyonnais et foréziens.

Après le vin, c'est le poisson qui est le plus fréquemment cité. Il est transporté dans des paniers (21 attestations), réceptacles de paille ou d'osier, très répandus pour porter le poisson, ainsi que l'attestent de nombreux textes de péage (carcabeau p. 30); des bachuers/bacheurs, des «bachats» (51 attestations), mot de la famille de bac et toujours bien vivant dans le domaine de l'ALLy; des enchartres «caisses à eau» (2 attestations) et des butiques (1 attestation). Mgr Gardette a expliqué ce qu'était une boutique, quant à l'enchartre, elle semble être un vivier flottant (48). En dehors du terme général poisson, on rencontre des harengs transportés dans des mises (240, 245, 253) ou dans une caque (254). Mise représente une forme de l'ancien et moyen français maise < MEISE (FEW XVI, 546), mot peu attesté et localisé en Picardie. Le hareng est un poisson des mers du nord, il n'est pas surprenant de le voir véhiculer un mot également du nord, localisé en Picardie.

⁽⁴⁷⁾ Carcabeau, p. 26.

⁽⁴⁸⁾ Jean Richard, p. 41. Voir note 20.

Le scribe a encore noté le passage d'une charge de seins (247), d'une asne d'oyle (37) et d'ung baral oyle (74). Le barral est un mot bien attesté dans les textes d'ancien lyonnais et d'ancien forézien, il survit sous les formes bari, bariyõ, barèyi dans l'ALLy 5, 217 «le tonneau de moins de 100 litres». Le sel est attesté par cinq mentions: deux somes de sal (22) et des quartes de sal (36, 37, 47, 74). Quarte et son diminutif quarton continuent à vivre, au sens de «boisseau» et également comme ancienne mesure de superficie, dans la partie occitane de l'ALLy (c. 104 et 864). Le bichet n'est pas absent de notre texte, il est relevé pour le seigle (40) et les châtaignes (36). L'ânée se retrouve pour le seigle (186, 209), le froment (30, 39, 136, 186), le blé (62, 97, 109, 185), l'avoine (30).

Au titre de l'alimentation, figurent encore des châtaignes (36, 65, 92, 228) transportées dans des bichets (36), des mesures rases (65, 228) ou des sacs (92) et des noix (235) mises dans des mesures rases.

Les légumes ne sont pas absents, le port de Belleville voit passer des pois (254), des fevielle «fèves» (165), des ugnyons «oignons» (158, 253, 254) et des paneys «panais» (40).

Faut-il voir dans la grea qui voyage en botes (83) du vinaigre?

b) Les animaux, le fourrage, les céréales et les moyens de transport

Il y a très peu de transport d'animaux car ceux qui sont cités: bœufs, chèvres, moutons, veaux, vaches, le sont pour leurs peaux (chèvres et moutons) ou leurs cuirs (bœufs, veaux et vaches). Deux fois seulement, le scribe note le passage de vaches (dues charges de vaches à 101 et vi dozenes de vaches à 240) et une fois le passsage de dues dozenes de veaux petis (173).

En ce qui concerne les plantes fourragères, il s'agit essentiellement du foin qui voyage en chars (184, 206, 213), en charrettes (121, 127, 146, 154) et surtout en mansoyes (190), masoyes (170, 179, 203, 209). Ces derniers termes mansoyes/masoyes, sous la forme massou, ont été étudiés par Mgr Gardette dans un article des Mélanges Griera (49); massot est attesté dans les testaments foréziens mais il est absent des testaments lyonnais, il continue à vivre aux sens de «charrette à deux roues» et de «tombereau» dans le domaine de l'ALLy (ALLy 5, 161 et 179, Puitspelu). Le journal du péage de Belleville nous fournit un précieux témoignage pour le Beaujolais et le XVe siècle.

⁽⁴⁹⁾ Études, pp. 247-248.

Les termes avoyne, blé, froment et seigle n'offrent aucun intérêt, mais il en va tout autrement de macle « méteil ». Mentionné quatre fois (14, 119, 125, 159), et toujours sous la forme macle < MĬSCŬLARE (FEW VI/2, 158), cette forme est toujours vivante, l'ALLy 46* en fait foi, dans quelques-unes des localités où la coutume de semer du méteil existe encore. Nous sommes en présence d'un type francoprovençal et provençal.

c) Les cuirs, peaux et tissus

Le cuir, toujours sous la forme *cuer*, est soit de vache (16, 204, 256), soit de bœuf (29, 256), soit de veau (178), mais la précision n'est pas toujours donnée (121, 122, 148, 178, 235). Le cuir peut être *pelous* «poilu», c'est-à-dire «brut» (19, 165, 173). Les *piaulx* «peaux» sont de chèvre (204) ou de mouton (204).

Les draps, c'est-à-dire le tissu, sont parfois de gros draps (73, 224) ou des draps peloux «grossiers» (235). Les draps voyagent en anes (44, 101) ou en charges (5, 73, 92, 224). Y a-t-il une différence de sens entre les draps qui voyagent en charges ou en anes et ceux qui vont par deux: deux draps peloux (235), par trois: trois draps (227, 228) ou par quatre: quatre draps (241)? Le mot drap fait partie de ces termes difficiles à interpréter.

En dehors des draps, on note le passage assez fréquent de toiles qui voyagent comme les draps en *charges* (2, 126, 195) ou en *asnees* (131, 253), mais également en *balons* (197), en *piesses* (84, 148, 156, 159, 165, 235) et en *rualons* (77, 84, 85), le *rualon* renfermant lui-même *xi piesse* au § 84. Le mot *rualon*, au sens de «rouleau de drap» est attesté au XIV^e siècle dans la région de Narbonne (*FEW* X, 513b).

En tant que plante textile, citons encore sous cette rubrique le chanvre, étudié à I, et les *estopes* (73).

d) La maison

Sous cette rubrique, nous rangeons tout ce qui a quelque rapport avec la vie domestique.

Sous les expressions garnison d'ostel (3, 13, 75), garnyment d'ostel (201, 229), lesquelles expressions semblent recouvrir aussi bien le mobilier que les différents équipements d'une maison, nous rangeons les lits (3, 13, 118, 229), les trables (75, 118), les bans (75) et ce qui les recouvrent, les banchiers (75), les tresteaux (75), les plas (189) et les escuelles (189), le chaderon (229), sans oublier l'arche (3, 88, 118), l'escrin (178) et la

cacheta (136). Au § 187, faut-il comprendre que deux lits, probablement des petits lits, ont été mis dans deux tonneaux?

Au § 94, garnyment a très certainement le sens de «vêtements» car il s'agit d'une bale de garnyment.

Après le mobilier et les ustensiles, nous avons le linge de maison qui est représenté par le terme général linges: une charge de linges (188), mais plus souvent par des linceux «draps» (188, 201) et des mantis «nappes» (85, 188) ou «tissu à faire des nappes» (253). Ce terme mantis est bien attesté en ancien francoprovençal (50).

Nous placerons encore le *petit fagot de mercerie* (120) sous cette rubrique. Au sens d'assemblage d'objets quelconques liés en faisceau, *fagot* figure pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 (*FEW* III, 364b). Le péage de Belleville permet de recueillir une attestation antérieure de plus de deux siècles.

e) Les matériaux et les métiers

Il est très souvent question de bois transporté par douzaines: cinq dozenes de boys (11), cent sincante dozenes de boys (42)..., ou sous forme de pons (21), de pos (33), de «planches». Pos est toujours attesté en francoprovençal, avec des sens divers, mais toujours en rapport avec la planche: «planche de fermeture du tombereau», «ridelle», «planche à laver »...⁽⁵¹⁾. Également intéressante, du point de vue linguistique, la présence de bois d'œuvre, de mayere, vieux mot bien attesté en ancien forézien comme en ancien lyonnais, en ancien dauphinois et dans les anciens textes de la Dombes. Ces mayere sont parfois en sases, en «bois de saule» (180, 182). Dans Cotgrave le terme mayeres, au pluriel, figure avec le sens de «branches de peuplier ou de saule, servant d'échalas aux vignes» et ce sens de «branche de saule» se continue dans certains patois du Bourbonnais, du Puy-de-Dôme, de l'Isère (FEW VI/1, 481a MATERIA) tandis que l'ALLy enregistre le sens de « grand chêne qui sert à faire des poutres» dans quelques localités du Rhône: Affoux, Courzieu, Haute-Rivoire, Larajasse, Soucieu-en-Jarez, Saint-Jean-de-Touslas et de la Loire: Saint-Jodard, Jas, Poncins, Saint-Bonnet-les-Oules (ALLy 2 et 5, 427*).

Parmi les métaux, le port de Belleville voit passer du fer qui est

⁽⁵⁰⁾ Vie familiale, pp. 96-97 et FEW VI/1, 267b MANTĒLUM.

⁽⁵¹⁾ Études, pp. 736-737 («Mots provençaux dans les œuvres de Marguerite d'Oingt», voir aussi pp. 726-728 pour le mot chalendes) et GPFP.

transporté en quintaux, du fer blant en feuilles et de l'acier qui se présente sous la forme de lingots cubiques, de cariaux d'acier (36)⁽⁵²⁾.

Comme matériaux de construction, on observe le passage de *tielle* (226) et de *carons* « carreaux de terre cuite pour carreler » (12). Ce dernier terme paraît spécifiquement francoprovençal et il continue à vivre dans le domaine francoprovençal (*ALLy* 5, 704).

Le Journal du péage de Belleville ne donne qu'un nom d'artisan, celui du forgeron, sous sa forme francoprovençale *faure*, terme aujourd'hui disparu au profit de maréchal. C'est pour le forgeron que passent des *moles* et, pour d'autres artisans, des *moles de molin* et des *pierres pour talle*, des pierres pour broyer.

C'est probablement en rapport avec le métier de tonnelier que passent des *duelle*, des douves de tonneau (*ALLy* 5, 216*), des *vesiaux*, des tonneaux de plus de 200 litres (*ALLy* 5, 215*) et, peut-être, les *bennes* signalées au § 123.

Les petits outils ne sont pas absents, quoique mentionnés deux fois seulement: sous le terme général ferremenda (75) « outils en fer » et sous le terme détrés (201) « haches ». Détrés est bien attesté en ancien franco-provençal et en ancien provençal, on le retrouve aujourd'hui en domaine d'oc, en francoprovençal et, çà et là, en Poitou (ALLy 5, 226).

C'est peut-être en rapport avec le métier de chiffonnier que passent plusieurs fois des chiffons appelés pates (73) et surtout des guenilles: ung petit de pilerye (76), deux botes de pillerie (77), une bale de pillerie (88), ..., certaine quantité de pillerie (152). Ce terme pillerie est particulièrement intéressant car, s'il appartient à la famille très vivante de peille «chiffon», il n'est attesté qu'au XIXe siècle, sous la forme pailliri, dans le dictionnaire étymologique du patois lyonnais de N. du Puitspelu et sous la forme peléyro dans le glossaire des patois du Dauphiné de l'abbé Moutier. Les six attestations du journal de péage de Belleville permettent de dater pillerie du XVe siècle, sous réserve que le terme ne se rencontre pas déjà dans les documents linguistiques du Lyonnais dont le glossaire n'est pas paru. Pate «chiffon» appartient aujourd'hui au français régional de Lyon, mais il est localisé dans tout l'est de la France, depuis la Lorraine jusqu'à la Provence (ALLy 5, 598). Pour sa part, pillerie ne fait pas partie du vocabulaire régional de Lyon, contrairement à d'autres mots de sa famille: pillandre «mauvais sujet», «guenille», pilleraud «mendiant», «vaurien», sampille « guenille », « vaurien », « femme de mauvaise vie », désampillé « déchiré ».

⁽⁵²⁾ Marguerite Gonon, «Comptes de construction en Forez au XIVe siècle», p. 22.

Le passage de *charbon* n'est noté qu'une fois (37). Il reste trois marchandises à signaler: l'écorce, le suif et la poix. *Corse* est, par mécoupure, le mot écorce et cette marchandise devait être destinée à la tannerie. Le *sieu*, le «suif», devait servir à la fabrication des chandelles et la *pege*, la *pegy*, la «poix» à l'encollage.Les formes *pege/pegy* sont les formes francoprovençales et provençales du nom de la poix (*ALLy* 5, 442 et *FEW* VIII, 427a *PĬCĬDUS). Au paragraphe 37, c'est *ung balon de pege* qui est déchargé sur le port et au paragraphe 257 ce sont *XXX bulions de pegy* qui passent. Le *bulion* était une mesure pour la poix (*FEW* I, 620b BULLIRE).

Le journal du péage de Belleville, quoique de date tardive, montre que la phonétique, la morphologie et la syntaxe francoprovençales résistent encore un peu à l'influence du français. Pour sa part, le vocabulaire est d'une grande richesse, livrant des mots localisés en ancien francoprovençal et en ancien provençal comme *macle*, *chalendes*, *pos*, *détrés*, *pege*, d'autres bien attestés en ancien lyonnais et en ancien forézien, par exemple *bote*, *asnee*, *mantis*, *baral*, *mayere*, *caron*. Aux termes groupés dans un ordre idéologique s'ajoutent encore ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une classification, *filastre* « gendre » notamment, type francoprovençal (*ALLy* 5, 957), signalé comme lyonnais dans Estienne et comme languedocien, provençal dans Nicot⁽⁵³⁾. Il faut aussi mentionner la *sapine*, nom d'un bateau en service sur le Rhône et sur la Saône, objet d'une étude de Gilbert Salmon⁽⁵⁴⁾, et le nom du mardi gras, *carementrant* (*ALLy* 5, 889).

Plusieurs mots mériteraient une étude particulière, peut-être dans le cadre du dictionnaire du moyen français, notamment banchier daté de 1426 (FEW XV/1, 59b, *BANK-), masoyes, pillerie, bulions. Cette étude linguistique a simplement essayé de montrer l'intérêt d'un texte utilitaire rédigé à une époque où le dialecte était largement concurrencé par le français, mais également à une époque où des mots nouveaux, des sens nouveaux apparaissaient, témoins les sens donnés à fagot et à rualon dans le journal.

⁽⁵³⁾ Gilles Roques, «Les régionalismes dans les premiers dictionnaires français: d'Estienne (1539) à Nicot (1606)» in La langue française au XVI^e siècle: usage, enseignement et approches descriptives, Leuven University Press-Peeters, Louvain-Paris, 1989, pp. 101 et 104.

^{(54) «}Bateaux et bateliers sur Rhône et Saône: un voyage lexical en domaine franco-provençal au Moyen Age» in Senefiance n° 2 (Cahiers du CUER MA), 1976, pp. 143-144.

GLOSSAIRE⁽⁵⁵⁾

a A, 12..., à; a (pluseurs fois) 74, en (plusieurs fois). a 2..., a; ay A..., ai; ont 72..., ont; avoit 43..., avait. abbé A..., abbé. achaté 61, acheté. acier 36, acier (IVe). ainsi 267, ainsi; ainsy que 261, ainsi que. amené 5, 30, 31, 72, 78, 130, 174, amené. amont 124, amont.

an A..., an.

ane 101, ânée; anes 44, 253, asnees 131, ânées, sorte de mesure de longueur pour les tissus (IVc). asnee 21, 37, ânée; asnes 30, asnees 39, 62, 97, 109, 136, 154, 185, 186, 209, ânées, mesure pour le vin, l'huile, les céréales (IVa).

aoust, août.

appartenant A, appartenant.

apres 104..., après.

arche 3, 88, 118, coffre (IVd).

arens 240, 245, 253, 254, harengs (IVa).

arires 5, arrière.

assavoir B, à savoir.

au 100..., au (= à le); au (port) 12, 13, 14, 15, 47, 65, 75, 152, 160, 178, 200, au (= en le).

autre 13..., autre (adjectif); autre 72, autre (pronom); autres 178, autres (pronom).

autrement 101, autrement.

avant 2..., avant (préposition).

avec 30..., avec.

avoyne 30, avoine (IVb).

avril, avril.

aygue A, eau (I).

bachuer 4, 6, 7, 9, 10, 26, 49, 58, 64, 71, 87, 89, 90, 91, 95, 99, 104, 105, 106, 110, 111, 114, 115, 117, 135, 144, 147, 161, 162, 163, 164, 167, 168, 174, 175, 207, 212, 222, 230, 231, 236, 237, 249, 250, bacheuer 68, *bac*; bachuers 41, 72, bachueurs 166, 169, 208, bacheurs 31, *bacs* (IVa).

⁽⁵⁵⁾ Les chiffres arabes renvoient aux paragraphes du texte, les chiffres romains entre parenthèses à la partie de l'étude linguistique où le mot est étudié. Sont exclus du glossaire, car faisant l'objet d'une liste complète à part, les noms de fêtes servant de date, les noms de personnes, les noms géographiques et les monnaies.

baillis 78..., bailli 96, bailli.

bale 88, 94, balle (IVd, e).

balon 37, ballot; balon 2, balons 197, ballots (IVc, e).

banchiers 75, tapis dont on recouvre des bancs (IVd).

bans 75, bancs (IVd).

baral 74, baril (IVa).

bastart 7, 9, 113, bâtard.

benes 37, bennes 123, bennes (IVe).

beuf 29, buef 256, bæufs (IVb).

bichet 36, bichet; biches 40, bichets (IVa).

blé 62, 97, 109, 185, blé (IVb).

bonne 104..., bonne.

bos 34, boys 11, 42, 43, 46, 63, 70, 73, 75, 81, 92, 93, 96, 97, 102, 107, 129, 132..., bois (I, IVe).

bote 71, 77, 81, 98, 124, 172, 242, 253, bota 232, tonneau; bote 252, botes 24, 28, 32, 38, 44, 48, 50, 51, 54, 55, 56, 59, 69, 73, 77, 78, 79, 83, 92, 100, 101, 112, 130, 149, 150, 151, 155, 170, 171, 176, 177, 179, 181, 187, 192, 193, 194, 196, 199, 202, 203, 205, 210, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 225, 234, 251, 255, boutes 1, 20, tonneaux (I, IVa).

bret 24, 172, bègue.

bulions 257, mesure pour la poix (IVe).

butiques 243, *boutiques* (IVa). La boutique était une caisse flottante, à parois percées de trous, dans laquelle on conservait le poisson vivant.

cacheta 136, cassette (I, IVd).

capitain pontanier 141, 169, capitaine pontonnier.

caque 254, caque (IVa).

carementrant 253, 255, mardi gras.

cariaux 36, lingots cubiques (IVe).

carons 12, carreaux de terre cuite (IVe).

c', ce A..., ce.

cent 34, 42..., cens 40, 223, cent.

certaine 113, 123, 152, certayne 13, 83, sertayne 75, certaine; certaint 201, certain.

chaderon 229, chaudron (IVd).

chalendes 2, 69, 101, 104, 159, 234, Noël (I).

chares 184, 206, 213, chars (IVb).

charetes 121, charretes 127, 146, 154, charrettes (IVb).

charge 2, 5, 73, 85, 92, 188, 224, 247, charge; charges 19, 101, 121, 122, 126, 128, 195, charges (I).

chargié 1, 13, 14, 15, 64, 75, 76, 115, 127, 151, 152, 158, 174, 178, chargé; 184, 191, chargée; 12, 19, 41, 72, 201, 256, chargiés 159, chargés; 27, 116, 142, chargées (I).

chargit 65, 146, chargea (II).

chastagnes 228, chastanyes 36, 65, 92, châtaignes (IVa).

cheneve 148, chanvre, chenevez 2, toile de chanvre (I, IVc).

cherbon 37, charbon (IVe).

chivres 204, chèvres (IVb).

chouses 43, B, 192, 235, choses.

cinq 11..., cinq.

clert 47, 76, clerc.

coment, voir tam, tant.

coment dessus 191, comme dessus 262, comme dessus.

commis 266, commis.

commune 259, comune 260, commune (adjectif).

compte B, compte.

compté 30..., compté.

conduysoit 43, conduisait.

copes 253, 254, coupes.

corse 153, 202, 204, écorce (IVe).

corse 202, écorce.

courrant (l'an) A, en cours.

couvent A, couvent.

cuer 165, cuir; cuers 16, 19, 29, 121, 122, 148, 173, 178, 204, 235, 256, cuirs (I, IVc).

curé 59, 154, 186, curé.

de A..., de.

de quoy, voir quoy.

decembre A..., décembre.

demi 10, 19..., demy 12..., demi.

demorant B, demeurant.

depuis A, depuis.

derier 47, derrier 60, dernier.

des B..., des.

deschargié 47, 160, 200, déchargé; 37, deschargé 36, déchargés; deschargié 39, deschargiés 157, déchargées (I).

desquelx 72, desquels.

dessusdites 192, nommées auparavant.

détrés 201, haches (IVe).

deux m. 2, 10, 15, 41, 66, 103, 118, 134, 148, 167, 169, 187, 197, 200, 202, 223, 232, 234, 235, 246; deux f. 19, 22, 30, 33, 39, 77, 109, 243, 245, deux. dues f. 101, 133, 139, 165, 173, 193, 195, 201, 209, 215, 216, 218; dues m. 198, deux (I).

devant 216, devant (participe présent); doit 42..., doit (indicatif présent).

dimenche 244, dimanche.

dix 92..., dix.

dont 107, 202, 225..., dont.

douze 16...; douz 182, douze.

douzenes 140, dozenes 11, 27, 42, 43, 46..., douzaines.

drapt 44, 235, *drap* (tissu); draps 5, 73, 92, 101, 224, 227, 228, 235, 241, *draps* (tissus, IVc).

droit 174, côté.

du A..., *du*.

duella 143, duelle 124, 138, douves de tonneau (I, III, IVe).

en 187, en.

en quoy, voir quoy.

enchartre 248, enchartres 116, caisses à eau (IVa).

entre deux foiz 16, en deux fois; entre pluseurs fois 42, 59, 154, 157, 170, 172, 179, B, 203, 204, 235, 253, entre pluseurs fois 30, 73, entres pluseurs fois 112, en plusieurs fois.

environ 188, environ.

escrin 178, écrin (IVd).

escuelles 189, écuelles (IVd).

est A..., est; estoit 33, 77..., était; estoient 26, 29, 77..., étaient; esté 72, été; sunt 100, sont; sera 265, sera; fut 192, fut.

estopes 73, étoupes (IVc).

et A..., et.

extimés 262, estimés.

fagot 120, assemblage d'objets (IVd).

faure 43, 45, 67, 82, 86, 134, 139, forgeron (I, IVe).

fein 83, 121, 127, 146, 154, 170, 179, 184, 190, 198, 203, 206, 209, 213, foin (IVb).

feme 13, femme.

fer 22, 36, 37, 158, 200, fer; fer blant 36, fer blanc (IVe).

ferremenda 75, outils en fer (I, IVe).

feste 67..., fête.

fet B..., fait 263, fait.

fevielle 165, fèves (III, IVa).

```
fevrier, fevril, février.
filastre 18, 50, 54, 167, 245, 254, gendre; fillastres 209, gendres.
filz 5, 25..., fils.
fois, foiz, foys, voir a, voir entre.
folies 36, feuilles (IVe).
fondes 187?
froment 30, 39, 136, 186, froment (IVb).
garnison 3, 13, 75, mobilier, équipements d'une maison (IVd).
garnyment 201, 229, mobilier, équipements d'une maison (IVd); 94 vête-
     ments (IVd).
grea 83, vinaigre? (IVa).
gros (draps) 73, 224, gros (IVc).
huit 45..., huit.
il 30 ..., il.
janvier 4..., janvier.
je A, B, moi.
joudi 138, jeudi 234, jeudi.
jour A..., jour.
juing, juin.
juliet, juillet.
la 13..., la; le A..., le, ly 47, le; les 72..., les.
le 36, les (pronom personnel).
lequel 61, 174, 192, lequel; lequel 127, lesquelx 43, 172, 235, lesquelles
     47, lesquelles.
lettres 123, lettres.
linceux 188, 201, draps de lit (IVd).
linges 188, linge (IVd).
lit 3, 229, lit; lis 13, 118, lits; lis 187, lits? (IVd).
lundi 159..., lundi.
macle 14, 119, 125, 159, méteil (IVb).
madame 97, madame.
main (par la) 141, 142, 166, 169..., main.
mansoyes 190, masoyes 170, 179, 203, 209, charrettes à deux roues (IVb).
mantis 85, 188, 253, nappes, tissu de toile pour faire des nappes (IVd).
mardi 245, merdi 101, mardi.
mars 121..., mars.
may 192, mai.
```

```
mayera 27, mayere 180, 182, 183, 244, 251, bois d'œuvre (I, IVe).
mener 12, 15..., mener; mené 43, 174, mené; menave 22, 83, 84, 167,
    202, 223, menavez 100, menevet 43, menoit 124, menait (II).
mercerie 120, mercerie (IVd).
mercredi 92..., mercredi.
messire 78..., messire.
mestre 118, maître.
mil A..., mille.
millier 143, millier.
miners 226, mesure pour les tuiles.
mises 240, 245, 253, caques (IVa).
moins 192..., moins.
mole 134, 211, meule; moles 43, 45, 46, 67, 82, 86, 133, 139, meules
    (IVe).
molin 43, 45, 67, 133, 139, 211, moulin (IVe).
monea 104, monnaie 259, 261, monnaie (I).
monseigneur A..., monseigneur; messeigneurs A, messeigneurs.
monsieur 116..., monsieur.
monte 184, se compose.
mouton 204, moutons (IVb).
moys A..., mois 20..., mois.
navey 22, 33, 35, 43, 83, 84, 100, 118, 124, 146, 202, 251, bateau;
    naveys 52, 60, 107, 108, 134, 223, naves 198, bateaux.
neuf 24, neuf (adjectif numéral).
niey 12, rien.
nove 251, neuf (I).
novembre, novembre.
nuys 235, noix (I, IVa).
octobre, octobre.
ostel 3, 13, 75, 201, 229, maison.
ou 113, au (= a le).
ou (port) 19, 27, 31, 36, 37, 39, 72, 76, 142, 146, 151, 157, 158, 174,
     201, 208, 256, au (= en le).
out 84, où.
oyle 37, 74, huile (IVa).
paié 1..., payé; paia 144, 152, 195, 234, payé?, paya?
paneys 40, panais (IVa).
paniés 266, commission, gages.
panyer 4, 6, 8, 18, 23, 25, 26, 53, 57, 61, 99, 233, panyé 239, panier;
```

panyers 10, 17, 66, 103, 166, 167, 238, 246, paniers (IVa).

```
par 123, 141..., par.
part 265, 266, part; part (d'une)... (d'autre) part, 73, part.
partie 261, partie.
passa 180, passit 3, 6, passa; passé 2, 4, 7..., passé; passés 179..., pas-
     sées (II).
pates 73, chiffons (IVe).
pege 37, pegy 257, poix (IVe).
pelous 165, 173, peloux 19, 235, poilu, poilus (IVc).
per 46, 71, 107, 119, 131, 151, 156, 173, 202, 216, 261, 264, 266, pour,
     264, par (III).
petit 35, 120..., petit; petis 52, 60, 108, 134, 173, petits; petite 134, 136,
     petite; petites 139, petites.
petit (ung petit de) 3, 76, 118, un peu de.
petite (de) 88, de peu de.
piage A, 12, 14, 21, 22, 42, 56, 78, 84, 96, 97, 102, 113, 116, 119, 129,
     131, 136, 151, 156, 173, 264, péage.
piaulx 204, peaux (IVc).
pierres 80, pierres (IVe).
piesse 35, pièce (un petit bateau d'une pièce).
piesse 148, pièce; piesse 84, piesses 156, 159, 165, 235, 253, pièces. Le
     mot se rapporte toujours à toyle ou à mantis (IVc).
pilerye 76, pillerie 77, 88, 113, 118, 152, guenilles (IVe).
plas 189, plats (IVd).
pluseurs, voir a, voir entre.
pois 254, pois (IVa).
poisson 49, 68, 71, 90, 91, 103, 115, 117..., poysson 64, 222, poissons 4,
     7, 8, 9, 10, 17..., poyssons 89, possons 6, poissons (III, IVa).
pons 21, pos 33, planches (IVe).
ponson 196, 216, 217, 219, 221, petit tonneau; ponsons 232, 234, petits
     tonneaux (IVa).
port 12, 13, 14..., port.
pour 12..., pour, A, par (III).
premerement 1, 4, 13, 21, 26..., premièrement.
premier A, 21, premier.
prend 264, prend (verbe).
prioresse 97, prieure.
quantité 13, 75, 83, 113, 123, 152, quantité.
quartes 36, 37, 47, 74, quartes, mesure de capacité (IVa).
quatre 38..., quatre.
que (ce) A..., que; que 167..., que.
qui 22..., qui.
```

quintal 125, 158; quintaulx 14, 145, 148, quintaux 15, 22, 36, 37, 119, 159, 165, 200, quintax 131, poids de 50 kg (IVe).

quinze 37..., quinze.

quoy (de) 45, 107, desquelles, 123, 130, pour lesquelles; quoy (en) 118, dans lequel, 264, pour lequel, 107, 223, dans lesquels.

ras 65, 228, 235, mesures rases (IVa).

rebat (se) 261, rebbat (se) 262, rabat; rebatu 266, rabattu.

receu A, reçu.

renn 264, rens 107, 123, 202, 225, riens 130, rien.

reste 216, reste (verbe).

retorné 5, retourné.

rualon 84, 85, rouleau; rualons 77, rouleaux (IVc).

sachiés 92, 153, 202, 204, sachées (I, IVa).

saint 92..., saint.

sal 22, 36, 37, 47, 74, sel (I, IVa).

samedi 2..., samedi.

sapin 21, sapin.

sapina 184, sapine 191, sapine, bateau en sapin (I).

sases 180, 182, saule (IVe).

seigle 40, 186, 209, seigle (IVb).

seins 247, graisse (IVa).

sept 43..., sept.

septembre 52..., septembre.

ses 266, ses (adjectif possessif).

sieu 128, 131, 145, suif (IVe).

sincante 42, cinquante.

sire 94, sire.

six 20..., six.

somes 22, sommées (IVa).

somme 265..., somme.

talle 80, broyer (IVe).

tam... coment 73, 166, 188, tant... coment 186, 256, tant... que; tant de... coment 178, tant de... que de.

tant 13, tant.

tant per... coment per 46, tant pour... coment per 71, tant pour... que pour.

terre 264, terre.

tielle 226, tuiles (I, III, IVe).

toyle 84, 131, 148, 156, 159, 165, 235, 253; toyles 2, 77, 85, 126, 195, 197, toile (IVc).

trable 118, table; trables 75, tables (I, IVd).

tresourier 123, trésorier.

tresteaux 75, tréteaux (IVd).

treze 160, treize.

trois 28..., troys 1..., trois.

ugnyons 158, 253, 254, oignons (IVa).

un 43, 68, ung 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10..., un; una 2, 148, une 3, 5, 21, 35, 37..., une (I).

unze 40, onze.

vaches 16, 101, 204, 240, 256, vaches (IVb).

valet 91, 95..., valet.

valour 88, valeur.

veaux 173, viaux 178, veaux (IVb).

velle 67, 69, 107, 191, 229, veille.

vendre 31, vendre; vendus 208, vendus.

venoit 124, venait.

venredi 121, 255, vendredi.

vesiaux 143, tonneaux de plus de 200 litres (IVe).

vin 1..., vin (IVa).

Lyon

Brigitte HORIOT et Marc du POUGET